

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 726****13 mai 2002****SOMMAIRE**

Alcom, S.à r.l., Wormeldange-Haut. ....	34842	Friederich Participations, S.à r.l., Schifflange . . . .	34842
Alphatrade S.A., Bettembourg. ....	34834	Hypo Portfolio Selection Sicav, Luxembourg . . . . .	34840
AOL Europe S.A., Luxembourg . . . . .	34804	IBI Fund Advisory S.A., Luxembourg. ....	34840
AOL Europe S.A., Luxembourg . . . . .	34806	IEF Generalunternehmungen, S.à r.l., Luxembourg	34834
Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxem- bourg. ....	34809	Jefferies Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg . . . .	34841
Balan Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	34837	KBL Founder Ventures S.C.A., Luxembourg . . . .	34835
Bay Associates S.A., Luxembourg . . . . .	34838	Kersel Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . .	34807
Best, Sicav, Luxembourg. ....	34837	Kersel Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . .	34808
Bitex Internationale S.A.H., Luxembourg. ....	34808	Kersel Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . .	34808
Bitex Internationale S.A.H., Luxembourg. ....	34808	Lion Oblilux, Sicav, Luxembourg . . . . .	34837
Blocker Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34832	Lyrae, S.à r.l., Luxembourg. ....	34843
Blue Holding S.A., Luxembourg. ....	34832	Lyrae, S.à r.l., Luxembourg. ....	34844
Canon Luxembourg S.A., Howald . . . . .	34835	Maison Léon Weiwiers, S.à r.l., Luxembourg. ....	34838
Cassiopea, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34844	Manior, S.à r.l., Luxembourg. ....	34846
Cassiopea, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34846	Manior, S.à r.l., Luxembourg. ....	34848
CDT Advisor S.A., Luxembourg. ....	34838	Mecano Services Ed. Georges, S.à r.l., Livange . . .	34842
Ceed Adviser Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	34838	Mecano Services Ed. Georges, S.à r.l., Livange . . .	34842
Charlize S.A., Luxembourg. ....	34841	Nova Brands S.A.H., Luxembourg . . . . .	34836
Château Financement, S.à r.l., Luxembourg. ....	34836	Novasol Investments S.A., Luxembourg . . . . .	34841
Chelsfield TrizecHahn, S.à r.l., Luxembourg. ....	34831	Or Financement, S.à r.l., Luxembourg. ....	34834
Classic Film Production S.A., Dudelange. ....	34830	Piraeus Asset Management Europe S.A., Luxem- bourg. ....	34804
Classic Film Production S.A., Dudelange. ....	34830	Piraeus Asset Management Europe S.A., Luxem- bourg. ....	34804
Connexion S.A., Bech-Kleinmacher. ....	34829	Précis S.A., Luxembourg. ....	34802
Creditanstalt Central and Eastern European Trust, Sicav, Luxembourg . . . . .	34837	Précis S.A., Luxembourg. ....	34802
Creditanstalt Global Markets Fund Advisor S.A., Luxembourg. ....	34839	Promeco S.A., Luxembourg . . . . .	34841
Dardenelles Limited, Sheffield (UK) . . . . .	34839	Protected Tinted Glass Limited, Royaume-Uni (Ashford - Kent) . . . . .	34832
Diamond Bank Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	34839	Share Finance S.A., Luxembourg . . . . .	34833
Dinvest Two, Sicav, Luxembourg. ....	34840	Singer S.A., Howald . . . . .	34842
Emko, S.à r.l., Bergem. ....	34833	Solectron Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . .	34802
Eurodyne S.A., Luxembourg. ....	34807	Sylvacor S.A.H., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	34830
European Middle East Investment Corporation S.A., Luxembourg . . . . .	34836	Sylvacor S.A.H., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	34830
Eximp Roger Greden, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34833	Sylvacor S.A.H., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	34831
First Class Fund, Sicav, Luxembourg. ....	34837	Sylvacor S.A.H., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	34831
First Technology, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34829	System Solutions Luxembourg S.A., Strassen. . . .	34835
Fonds Général Stratégique, Sicav, Luxembourg. . .	34836	Tinska Real Estate S.A., Luxembourg-Kirchberg . .	34807
Fotoinvest Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	34833	Tinska Real Estate S.A., Luxembourg-Kirchberg . .	34807
Friederich Hydropart, S.à r.l., Schifflange . . . . .	34842	Yellow Finance S.A., Luxembourg . . . . .	34832

**PRECIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 64.245.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 10 décembre 2001 à Luxembourg, 60, Grand-rue, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2002.
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-six mille cent quatre-vingt-trois euros et trente-six cents (EUR 66.683,36) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

PRECIS S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11688/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**PRECIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 64.245.

## EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 10 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur-Délégué, de TYNDALL MANAGEMENT S.A. et ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

PRECIS S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11690/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**SOLECTRON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 75.160.

## DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the twenty-first of December.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

SOLECTRON CORPORATION, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801,

here represented by FIDES (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mr Marco Dijkerman, employé privé, residing à Roeser and Mr Patrick Van Denzen, employé privé, residing in Howald, acting in their capacities as proxyholders A and B, by virtue of a proxy given on December 17, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual shareholder of SOLECTRON LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on March 15, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 526 of July 22, 2000;

- that the capital of the corporation SOLECTRON LUXEMBOURG, S.à r.l. is fixed at thirteen thousand euro (13,000.- EUR) represented by one hundred and thirty (130) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that SOLECTRON CORPORATION has become owner of the shares and has decided to dissolve the company SOLECTRON LUXEMBOURG, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;  
 - that SOLECTRON CORPORATION, being sole owner of the shares and liquidator of SOLECTRON LUXEMBOURG, S.à r.l., declares:

- \* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
  - \* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
  - \* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- with the result that the liquidation of SOLECTRON LUXEMBOURG, S.à r.l. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
  - that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

SOLECTRON CORPORATION, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801,

ici représentée par FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, demeurant à Roeser, et Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant à Howald,

agissant en leurs qualités de fondés de pouvoirs A et B,  
 en vertu d'une procuration datée du 17 décembre 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société SOLECTRON LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 526 du 22 juillet 2000;

- que le capital social de la société SOLECTRON LUXEMBOURG, S.à r.l. s'élève actuellement à treize mille euro (13.000,- EUR) représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que SOLECTRON CORPORATION, étant devenue seul propriétaire des parts sociales dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société SOLECTRON LUXEMBOURG, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que SOLECTRON CORPORATION, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société SOLECTRON LUXEMBOURG, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- \* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- \* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- \* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société SOLECTRON LUXEMBOURG, S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dijkerman, P. Van Denzen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 37, case 7. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11782/220/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.082.

*Extract of the resolutions taken by the Board of Directors taken by circular way, effective 8 Novembre 2001*

It is resolved:

- to co-opt Mr Harris A. Makkas as a Director in replacement of Mr David Watson and to elect him also as Chairman of the Company.
- to co-opt Mr George Th. Mylonas as a Director in replacement of Mr Theodore Gezepis.
- to propose to the next General Meeting of shareholders to ratify the co-options of M.M. Harris A. Makkas and Georges Th. Mylonas.
- that M.M. Harris A. Makkas and George Th. Mylonas will terminate M.M. David Watson's and Theodore Gezepis's mandates which will expire at the Annual General Meeting of 2002.

Certified true extract

On behalf of PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Domiciliary Agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11706/022/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.082.

*Extract of the resolutions taken by the Board of Directors taken by circular way effective 31 July 2001*

It is resolved:

- to accept the resignation of Mr Spyros N. Kritikopoulos as a Director of the company.
- to co-opt Mr Alexander G. Makris as a Director in replacement of Mr Spyros N. Kritikopoulos.
- to propose to the next Shareholders' Meeting to ratify the co-option of Mr Alexander G. Makris as a Director.

Certified true extract

On behalf of PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Domiciliary Agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11709/022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**AOL EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R. C. Luxembourg B 73.270.

In the year two thousand and one, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an extraordinary General Meeting of the shareholders of AOL EUROPE S.A. (the «Meeting»), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 67, rue Ermesinde in L-1469 Luxembourg, constituted by a deed of M<sup>e</sup> Frank Baden, notary residing in Luxembourg on December 16, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 145 of February 15, 2000, registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 73.270 (hereafter the «Company»). The articles of association of the Company (the «Articles») have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of M<sup>e</sup> André Schwachtgen of April 4, 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is opened at 3.30 p.m. with Mr Gérald Origer, lawyer, residing in Luxembourg, as Chairman, who thereafter, appoints Mr Adrian Sedlo, lawyer, residing in Luxembourg, as Secretary.

The Meeting elects Mr Benoît Tassigny, lawyer, residing in Post (Belgium), as Scrutineer (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the «Bureau»).

The shareholders represented at the Meeting, their proxy holders and the number of their shares are shown on an attendance list, which is signed by the proxy holders of the shareholders and the Bureau. The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will remain annexed to the present deed.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and the notary records that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment to article 19 of the Articles.
2. Amendment to article 17.1 of the Articles.
3. Miscellaneous.

II. That the shareholders have been duly convened to the Meeting by way of convening notices sent by registered mail on December 11, 2001, including the agenda of the Meeting.

III. That it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that 100,000,000 Preferred A Shares, 100,000,000 Ordinary B Shares, 181,226 Ordinary C Shares, 2,082,231 Preferred D Shares and 725,000 Preferred E Shares, with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each, representing 100 % of the total outstanding share capital of the Company of EUR 253,735,571.25 (two hundred fifty-three million seven hundred thirty-five thousand five hundred seventy-one euros and twenty-five cents) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced.

After deliberation, the Meeting passed, by unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being present or represented at the present Meeting, the shareholders waive the convening notices, the Meeting having been duly convened and the shareholders having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the business year of the Company from a year starting July 1st and ending June 30, to a business year starting on January 1st and ending on December 31st, with the exception of the current business year which has started on July 1st, 2001 and will end on December 31, 2001.

As a consequence, the Meeting resolves to amend article 19 of the Articles which shall be read as follows:

«**Art. 19.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st with the exception of the third business year of the Company which begins on July 1, 2001 and ends on December 31, 2001.»

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 17.1 of the Articles, which shall be read as follows:

«**Art. 17.1.** The Annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the second day of May at 10.00 a.m.

If such day is not a business day in the City of Luxembourg, the annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.»

There being no further business, the meeting is terminated at 4.00 p.m.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately LUF 35,000, being EUR 867.63.

Whereof the present deed is drawn up in Hesperange on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French/German version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French/German texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mil un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de la société anonyme AOL EUROPE S.A., ayant son siège social à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg le 16 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 145 du 15 février 2000, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.270. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire, M<sup>e</sup> André Schwachtgen, en date du 4 avril 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Gérald Origer, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Adrian Sedlo, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Post (Belgique) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le «Bureau»).

Les actionnaires représentés, leur représentant et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence, qui est signées par les représentants des actionnaires et le Bureau. Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des associés de la Société par les parties, demeurent annexées au présent acte.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Modification de l'article 19 des Statuts.

2. Modification de l'article 17.1 des Statuts.

3. Divers.

II. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 100.000.000 actions préférentielles de catégorie A, 100.000.000 actions de catégorie B, 181.226 actions de catégorie C, 2.082.231 actions préférentielles de catégorie D et 725.000 actions préférentielles de catégorie E, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, représentant 100 % du capital social de la Société de EUR 253.735.571,25 (deux cent cinquante-trois millions sept cent trente-cinq mille cinq cent soixante et onze euros et vingt-cinq cents) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour indiqués ci-après.

III. Que les actionnaires ont été dûment convoqués à l'Assemblée par convocations envoyées en recommandé le 11 décembre, 2001 intégrant l'agenda de l'Assemblée.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La totalité des actions constituant le capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, les actionnaires renoncent aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été mis à disposition à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'année sociale de la Société commençant le 1<sup>er</sup> juillet et se terminant le 30 juin en une année commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre, à l'exception de l'année sociale en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2001 et qui se terminera le 31 décembre 2001.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 19 des Statuts comme suit:

«**Art. 19.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des dritten Geschäftsjahres, das am 1. Juli 2001 beginnt und am 31. Dezember 2001 endet.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 17.1 des Statuts comme suit:

«**Art. 17.1.** Die jährliche Generalversammlung wird am Gesellschaftssitz abgehalten, oder an jedem anderen Ort, der sich in derjenigen Gemeinde befindet, wo der Gesellschaftssitz eingetragen ist, und der in der Einladung angegeben ist, am zweiten Tag des Monats Mai, um 10.00 Uhr.

Wenn dieser Tag in Luxemburg kein Arbeitstag ist, wird die jährliche Generalversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

*Frais*

Le montant des frais pour le présent acte est évalué à environ LUF 35.000,- savoir EUR 867,63.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Hesperange.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française/allemande, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français/allemand, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Origer, A. Sedlo, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11831/220/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**AOL EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 73.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11832/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**TINSKA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 53.154.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(11795/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**TINSKA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 53.154.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(11796/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**EURODYNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R. C. Luxembourg B 10.646.

Constituée pardevant feu Me Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 20 décembre 1972, acte publié au Mémorial C n° 50 du 23 mars 1973, modifiée pardevant le même notaire en date du 18 septembre 1973, acte publié au Mémorial C n° 199 du 9 novembre 1973, modifiée pardevant le même notaire en date du 27 novembre 1974, acte publié au Mémorial C n° 22 du 7 février 1975, modifiée pardevant Me Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch maintenant à Luxembourg, en date du 20 juillet 1977, acte publié au Mémorial C n° 168 du 5 août 1977, modifiée pardevant le même notaire en date du 9 septembre 1977, acte publié au Mémorial C n° 271 du 24 novembre 1977, modifiée pardevant le même notaire en date du 4 juillet 1978, acte publié au Mémorial C n° 225 du 18 octobre 1978, modifiée pardevant le même notaire en date du 26 janvier 1982, acte publié au Mémorial C n° 101 du 14 mai 1982, modifiée pardevant le même notaire en date du 15 juillet 1988, acte publié au Mémorial C n° 279 du 18 octobre 1988, modifiée pardevant le même notaire en date du 3 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 44 du 26 janvier 1999.

Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 10 octobre 2001.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EURODYNE S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(11812/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**KERSEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 30.632.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(11797/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**KERSEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 30.632.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(11798/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**KERSEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 30.632.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 décembre 2001 que les administrateurs sortants, M. Gérard Muller, Fernand Heim et Mme Geneviève Blauen, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été réélus pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11804/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**BITEX INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 24.412.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires tenue en date du 28 décembre 2001 que la totalité de l'emprunt obligataire au nominal de USD 690.000,- émis en date du 9 août 1993 est remboursé anticipativement.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11807/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**BITEX INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 24.412.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 décembre 2001 que:  
- M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de SANINFO, S.à r.l., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 1998;  
- les mandats d'administrateur de M. Gérard Muller, Fernand Heim et Mme Geneviève Blauen ont été ratifiés jusqu'au 28 décembre 2001.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11808/521/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---



**ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

## STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-fifth day of January.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, a company organised and existing under the laws of Germany, having its registered office at Gereonstrasse 43-65, 50 670 Köln (Germany),  
represented by Mr Anthony Shayle, by virtue of a power of attorney executed on January 7, 2002.

2. MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 S.A.S., a company organised and existing under the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, Paris, 75000, (France),  
represented by Mr Anthony Shayle, by virtue of a power of attorney executed on January 22, 2002.

3. THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),  
represented by Mr Anthony Shayle, by virtue of a power of attorney executed on January 24, 2002.

These powers of attorney, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing parties hereby declare their intention to organise and establish a private limited company («société à responsabilité limitée») and have drawn up the following Articles of Association in connection therewith:

**Chapter 1.- Name - Duration - Object - Registered office - Definitions**

**Art. 1. Name.** The Company is a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under Luxembourg law. The name of the Company is ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l.

**Art. 2. Duration.** The Company shall exist for an unlimited duration.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to carry on the business of identifying, negotiating, making, monitoring, administering, managing, holding, realising and disposing of Relevant Investments and to carry out all functions and acts in connection therewith.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg and to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders.

The Company may establish offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Definitions.** For the purpose of these Articles of Association:

«A Director»:	any Director from time to time designated as nominees for election as Director by the A Shareholder;
«A Shareholder»:	the registered holder of the A Shares from time to time;
«A Shares»:	the A ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in the capital of the Company from time to time;
«Administrator»:	BILLON & ASSOCIES or such other appropriate party appointed from time to time by the Company and the Subsidiary in consultation with the Investment Adviser, to undertake certain administrative functions and duties on behalf of the Company and the Subsidiary;
«Articles»:	the articles of incorporation of the Company, as may be amended from time to time;
«B Director»:	any director from time to time designated as nominees for election as Director by the B Shareholder;
«B Shareholder»:	the registered holder of the B Shares from time to time;
«B Shares»:	the B ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in the capital of the Company from time to time;
«Board»:	the Board of Directors from time to time of the Company;
«Business Day»:	a day on which banks are open for business in London and in Luxembourg;
«C Director»:	any director from time to time designated as nominees for election as Director by the C Shareholder;
«C Shares»:	the C ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in the capital of the Company from time to time;
«C Shareholder»:	the registered holder of the C Shares from time to time;

«Capital Contributions»:	in respect of each Shareholder, the aggregate amount (denominated in Euro) contributed to the Company and any of its subsidiaries by such Shareholder;
«Commitment»:	with respect to each Shareholder, the amount (denominated in Euro) which it has agreed to invest in the form of equity or as a loan in the Company and any of its subsidiaries or affiliates;
«Commitment Period»:	a period of 30 months from the Initial Closing, subject to any extension in the discretion of the Company following the receipt of a formal written request from the Investment Adviser;
«D Shares»:	the D ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in the capital of the Company from time to time;
«D Director»:	any Director from time to time designated as nominees for election as Director by the D Shareholder;
«D Shareholder»:	the registered holder of the D Shares from time to time;
«Director»:	any director for the time being of the Company and «Directors» shall be construed accordingly;
«Drawdown Date»:	such date as the Investment Adviser may determine and specify in a Drawdown Notice on which each of the Shareholders shall be required to pay in a portion (or all) of its Capital Contribution;
«Drawdown Notice»:	a written notice delivered to each Shareholder by the Administrator. Each drawdown notice must specify the Drawdown Date, the amount of Commitment to be drawn down and the bank account into which the amount must be paid;
«E Director»:	any director from time to time designated as nominees for election as Director by the E Shareholder;
«E Shareholder»:	the registered holder of the E Shares from time to time;
«E Shares»:	the E ordinary Shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in the capital of the Company from time to time;
«Euro» and «EUR»:	the currency of the member states of the European Union that adopt the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Economic Community, as amended by the Treaty on European Union;
«F Shares»:	the F ordinary Shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in the capital of the Company from time to time;
«Group»:	in the case of MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 S.A.S., and AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, any subsidiary of their ultimate parent AXA, a société anonyme incorporated in France with registered number R CS Paris 572093920 or any body corporate, associate partnership or other collective investment scheme which is managed by any subsidiary of their ultimate parent AXA;
«Initial Closing»:	such date as may be determined by the Company in consultation with the Investment Adviser;
«Investment Adviser»:	AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS LIMITED and AXA INVESTMENT MANAGERS GS LIMITED;
«Investment Advisory Agreement»:	the agreement entered into between the Company and the Investment Adviser pursuant to which the Investment Adviser will advise the Company and any of its subsidiaries therein;
«Investment Guidelines»:	the investment guidelines as specified in Schedule 2 to the Shareholders Agreement;
«Organisational Expenses»:	as defined in Article 23;
«Person»:	includes an individual, partnership, joint venture, association, corporation, trust or other entity;
«Relevant Investments»:	subject to the Investment Guidelines, private equity investments including debt or equity securities in real estate operating companies, assets and portfolios located in Europe acquired by the Company and any of its subsidiaries either directly or indirectly through one or more Special Purpose Vehicles;
«Shareholders»:	as the context shall require, either or all of the A Shareholder, the B Shareholder, the C Shareholder, the D Shareholder, the E Shareholder and the F Shareholder;
«Shareholders Agreement»:	the shareholders agreement into which AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 S.A.S., THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS LIMITED and the Company have committed to enter;
«Shares»:	as the context shall require, any or all of the A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares and the F Shares all of which shall rank prorata and pari passu;
«Special Purpose Vehicles»:	any body corporate, association, partnership or other collective investment scheme or other entity wheresoever established, incorporated or resident which are directly or indirectly, wholly or partially owned or controlled by the Company and any of its subsidiaries and in respect of which the Company and any of its subsidiaries holds Relevant Investments;
«Transactional Expenses»:	as defined in Article 23(b).

## Chapter 2.- Capital and Shares

### Art. 6. Capital

**6.1** The nominal value of the issued share capital of the Company is fixed at two hundred seventy-five thousand Euro (EUR 275,000.-) represented by eleven thousand (11,000) shares, consisting of the following:

1. Two thousand two hundred (2,200) Class A shares (designated hereby as the «A Shares») having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share;
2. Three thousand three hundred (3,300) Class B shares (designated hereby as the «B Shares») having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share; and
3. Five thousand five hundred (5,500) Class C shares (designated hereby as the «C Shares») having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share;

Shares of the Company, of any class or classes hereafter defined, may be issued by the Company from time to time pursuant to a resolution of the Shareholders of the Company for such consideration permitted by the Law as may be fixed from time to time by the Shareholders of the Company (provided that such consideration shall at least be twenty-five Euro (EUR 25.-) per share).

All Shares shall vote together, and except as may be required by Law or set forth in these Articles or in the Shareholders' Agreement, the holders of any separate class shall not be entitled to vote in separate meetings on any matter.

No Shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any Shares of the Company, except as expressly set forth in Article 8 and subject to Article 6.7 (E).

No distributions (as described in Articles 6.2(A), 6.3(A), 6.4(A), 6.5(A), 6.6(A) and 6.7 (A)) shall be made on any Class of Shares unless the rights of all classes of Shares specified herein complied with.

The designations of the classes of ordinary shares of the Company, the voting powers, preferences and relative, participating, optional or other special rights, and the qualifications, limitations or restrictions of the classes of ordinary shares of the Company are as follows:

**6.2 The Class A Ordinary Shares.** All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares.

A. *Distributions.* The Class A Ordinary Shares, subject to the pari passu rights of the other classes of Shares, will be entitled to receive such portion of the aggregate distribution which will be equal to the proportion such Class A Ordinary Shares represent in the issued share capital of the Company at the time of such distribution when, as, and if declared by the Shareholders' Meeting out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law.

B. *Voting Rights.* Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

C. *Liquidation Rights.* In the event of any voluntary or involuntary liquidation, dissolution or winding up of the Company (a «Liquidation»), after payment of all debts and liabilities of the Company, the Class A Ordinary Shares will be entitled to receive such portion of the residual assets of the Company which will be equal to the proportion such Class A Ordinary Shares represent in the issued share capital of the Company at the time of such Liquidation. Neither the merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor the merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a Liquidation within the meaning of this paragraph C, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

**6.3 The Class B Ordinary Shares.** All Class B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B Ordinary Shares.

A. *Distributions.* The Class B Ordinary Shares, subject to the pari passu rights of the other classes of Shares, will be entitled to receive such portion of the aggregate distribution which will be equal to the proportion such Class B Ordinary Shares represent in the issued share capital of the Company at the time of such distribution when, as, and if declared by the Shareholders' Meeting out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law.

B. *Voting Rights.* Each Class B Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

C. *Liquidation Rights.* In the event a Liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the Class B Ordinary Shares will be entitled to receive such portion of the residual assets of the Company which will be equal to the proportion such Class B Ordinary Shares represent in the issued share capital of the Company at the time of such Liquidation. Neither the merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor the merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be Liquidation within the meaning of this paragraph C, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

**6.4 The Class C Ordinary Shares.** All Class C Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class C Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C Ordinary Shares.

A. *Distributions.* The Class C Ordinary Shares, subject to the pari passu rights of the other classes of Shares, will be entitled to receive such portion of the aggregate distribution which will be equal to the proportion such Class C Ordinary Shares represent in the issued share capital of the Company at the time of such distribution, when, as, and if declared by the Shareholders' Meeting out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law.

B. *Voting Rights.* Each Class C Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

C. *Liquidation Rights.* In the event of a Liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the Class C Ordinary Shares will be entitled to receive such portion of the residual assets of the Company which will be equal to the proportion such Class C Ordinary Shares represent in the issued share capital of the Company at the time of such Liquidation. Neither the merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor the merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a Liquidation within the meaning of this paragraph C, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

**6.5 The Class D Ordinary Shares.** The Class D Ordinary Shares have on the date on which the Articles of Association are adopted not been issued by the Company but when issued by the Company all Class D Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class D Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class D Ordinary Shares.

A. *Distributions.* The Class D Ordinary Shares, subject to the pari passu rights of the other classes of Shares, will be entitled to receive such portion of the aggregate distribution which will be equal to the proportion such Class D Ordinary Shares represent in the issued share capital of the Company at the time of such distribution, when, as, and if declared by the Shareholders' Meeting out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law.

B. *Voting Rights.* Each Class D Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

C. *Liquidation Rights.* In the event of a Liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the Class D Ordinary Shares will be entitled to receive such portion of the residual assets of the Company which will be equal to the proportion such Class D Ordinary Shares represent in the issued share capital of the Company at the time of such Liquidation. Neither the merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor the merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a Liquidation within the meaning of this paragraph D, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

**6.6 The Class E Ordinary Shares.** The Class E Ordinary Shares have on the date on which the Articles of Association are adopted not been issued by the Company but when issued by the Company all Class E Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class E Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class E Ordinary Shares.

A. *Distributions.* The Class E Ordinary Shares, subject to the pari passu rights of the other classes of Shares, will be entitled to receive such portion of the aggregate distribution which will be equal to the proportion such Class E Ordinary Shares represent in the issued share capital of the Company at the time of such distribution, when, as, and if declared by the Shareholders' Meeting out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law.

B. *Voting Rights.* Each Class E Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

C. *Liquidation Rights.* In the event of a Liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the Class E Ordinary Shares will be entitled to receive such portion of the residual assets of the Company which will be equal to the proportion such Class E Ordinary Shares represent in the issued share capital of the Company at the time of such Liquidation. Neither the merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor the merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a Liquidation within the meaning of this paragraph C, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

**6.7 The Class F Ordinary Shares.** The Class F Ordinary Shares have on the date on which the Articles of Association are adopted not been issued by the Company but when issued by the Company all Class F Ordinary Shares shall be identical in all respects. Class F Ordinary Shares shall be created only by way of conversion of Shares of other classes to a transferee thereof on terms approved by the Company. The conversion rate in respect of such conversion shall be one Class F Ordinary Share for each Share of any other Class and each Share of any other Class so transferred and converted shall be automatically cancelled upon such conversion. All Class F Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class F Ordinary Shares.

A. *Distributions.* The Class F Ordinary Shares, subject to the pari passu rights of the other classes of Shares, will be entitled to receive such portion of the aggregate distribution which will be equal to the proportion such Class F Ordinary Shares represent in the issued share capital of the Company at the time of such distribution, when, as, and if declared by the Shareholders' Meeting out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law.

B. *Voting Rights.* Each Class F Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

C. *Liquidation Rights.* In the event of a Liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the Class F Ordinary Shares will be entitled to receive such portion of the residual assets of the Company which will be equal to the proportion such Class F Ordinary Shares represent in the issued share capital of the Company at the time of such Liquidation. Neither the merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor the

merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a Liquidation within the meaning of this paragraph C, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

D. *Transfer Rights*. The provisions of Article 8.1 to 8.6 shall not apply to Class F Ordinary Shares.

E. *Pre-emptive Rights*. The Class F Ordinary Shares shall not be entitled to any pre-emptive rights with respect to any transfer of Shares.

**6.8** Additional classes of ordinary shares may be created by the Company from time to time in which case the Articles of Association shall be amended accordingly.

**6.9** Subject to applicable laws, the Shareholders may decide to allocate funds out of the profits available for distribution to a Share Repurchase Account which account shall be solely used for the payment of any Shares repurchased by the Company.

**6.10** Each of the Shareholders may request conversion of the whole or part of its Shares corresponding to a certain class into Shares of another class based on a formula determined from time to time by the Board of Directors, provided a Shareholders' resolution is adopted to implement such conversion upon the conditions required to amend the present Articles of Association.

**6.11 Premium Account.** In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any Share in addition to its value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may repurchase, from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 7. Shares and Register of Shares**

**7.1 Shares.** The Shares are in registered form. The Company may issue share certificates which merely evidence the registration of the Shares, but the failure to issue share certificates shall not affect the rights of a holder of Shares.

The Shares are indivisible with regard to the Company. Joint ownership of Shares shall be permitted. Joint owners of Shares must be represented vis-à-vis the Company by a single Person. As long as this Article has not been fulfilled, the rights relative to such Shares shall be suspended.

**7.2 Register of Shares.** A register of Shares (the «Register of Shares») will be kept at the registered office of the Company, which shall be accessible to all Shareholders.

The Register of Shares will contain:

- the name and domicile or registered office of each Shareholder;
- the date of admission of each Shareholder;
- the number of Shares held by each Shareholder of each class, and the amount paid up by each Shareholder on its Shares;
- a record of all Share transfers, including the date on which they took place; and
- a record of all distributions with respect to Shares, including the date on which they took place.

Each entry in the Register of Shares shall be made by the Board of Directors or the Board of Directors' designee upon the (i) receipt from the Shareholder or Shareholders concerned of such information that the Board of Directors deems sufficient to evidence the entry at issue and (ii) in the case of a transfer, compliance with the provisions of Article 8 hereof.

#### **Art. 8. Transfer of Shares**

**8.1** No Share or interest in Shares shall be disposed of, sold, transferred or otherwise until not less than 75% of the Capital Contributions have been invested in or are committed to be invested in Relevant Investments or, if earlier, until the end of the Commitment Period except and in accordance with the provisions set out below, save and except 'a sale, transfer or otherwise disposal:

- a) to any company, any body corporate, associate partnership or other collective investment scheme which is part of the same Group and only all or part only of the Shares of the transferring Shareholder; or
- b) made as a result of a change of ownership or control of a Shareholder (other than the C Shareholder) and only all or part only of the Shares held by the transferring Shareholder (other than the C Shareholder); or
- c) made as a result of a change in the regulatory requirements of a Shareholder and only all or part only of the Shares held by the transferring Shareholder; or
- d) made with the written consent of all the other Shareholders.

**8.2** Any Shareholder (the «Proposed Transferor») desiring to transfer all its Shares or interest in Shares (the «Offered Shares») shall give prior written notice to the other Shareholders (a «Transfer Notice») of its intention to transfer, sell or otherwise dispose of the Offered Shares and shall give a copy of such written notice to the Investment Adviser. The Transfer Notice shall be irrevocable, shall include the price at which and the number of Shares the Proposed Transferor proposes to transfer as well as any other terms and conditions of the proposed transaction.

**8.3** Upon receipt of the Transfer Notice, and except for such transfer which falls into the scope of Article 8.1 (a) any interested Shareholder shall have the right to purchase all (or part) of the Offered Shares provided that no pre-emptive rights shall be applicable if the interested Shareholders do not purchase all of the Shares of the Proposed Transferor. Each interested Shareholder shall give notice of its acceptance of the Transfer Notice to the Proposed Transferor within 30 days of receipt of the Transfer Notice (the «Acceptance Period») specifying the number of Shares it wishes to purchase. Should more than one Shareholder wish to purchase the Offered Shares, and unless the Shareholders wishing to purchase the Shares agree otherwise, the Shares shall be purchased on a prorated basis to the purchasing Shareholders' current Commitment and participation in the Company.

**8.4** If a Shareholder does not reply within the Acceptance Period, that Shareholder shall be deemed to have waived its pre-emptive right. The Proposed Transferor shall then be free to offer the Offered Shares to third party purchasers at not less than the price offered to the Shareholders.

**8.5** Any transfer, sale or disposal by the Proposed Transferor to a third party purchaser following the waiver of the pre-emptive right of the other Shareholders shall be subject to the approval of all the Shareholders.

**8.6** The third party purchaser shall provide to the Directors written confirmation that the purchase of the Offered Shares by the third party purchaser shall not affect the onward maintenance of each of the Company's and existing Shareholders' (not including the Proposed Transferor's) legal, tax and regulatory status and structure, having regard to the legal, tax and regulatory requirements of the jurisdictions in which the Company and each of the existing Shareholders (not including the Proposed Transferor) is situated and it shall also adhere to the Shareholders' Agreement.

**8.7** Each transfer, sale or disposal by the Proposed Transferor of a Share or interest in a Share in accordance with the provisions of this Article shall be subject to the written approval of Shareholders representing at least 75% of the share capital. If the Shareholders do not approve of a transfer, sale or disposal by the Proposed Transferor of the Offered Shares in accordance with the provisions of this article, the Shareholders shall propose another transferee approved by Shareholders representing at least 75% of the share capital. The Proposed Transferor shall then offer the Offered Shares to the transferee proposed by the Shareholders at not less than the price offered to the other transferees.

**8.8** No transfer of a Share or interest in a Share in violation of this Article shall be valid or effective.

**8.9** The transfer of a Share or interest in a Share must be evidenced by a notarised deed or by a deed under private seal.

**8.10** The transfer of a Share or interest in a Share is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**8.11** All costs and expenses in relation to a transfer or a proposed transfer of a Share or interest in a Share hereunder shall be borne by the Proposed Transferor and the acquirer, and the other Shareholders and the Company shall be indemnified accordingly.

**8.12** Nothing in Articles 8.1 to 8.6 and 8.11 shall apply to any transfer of Shares on terms which require their conversion to Class F Ordinary Shares in accordance with Article 6.7

**Art. 9. Encumbrance of shares.** None of the Shareholders shall, except with the prior consent of the other Shareholders, create or permit to subsist any security interest, encumbrance, lien or charge over, or grant any option or other rights in all or any of the Shares held by it and shall procure that any person in whose favour any such security interest, encumbrance, lien or charge is created or permitted to subsist or such option or rights are granted shall be subject to and bound by the same limitations and provisions, mutatis mutandis, as are embodied in the Shareholders' Agreement.

### Chapter 3.- Shareholders

**Art. 10. Shareholders' Liability.** Shareholders shall be liable only up to the amount of their subscription and such liability shall not be several.

### Chapter 4.- Administration and Supervision

#### Art. 11. Board of Directors

**11.1 Composition.** The Company is managed and administered by a board of directors (the «Board of Directors») whose members may be Shareholders or non-Shareholders.

The minimum number of Directors holding office at any time shall be as follows:

- 1) In any circumstances at least four (4);
- 2) If a D Director is appointed at least five (5);
- 3) If an E Director is appointed at least six (6).

**11.2 Procedure for appointment.** The Directors shall be appointed as follows:

- (1) The A Shareholder shall have the right to designate one nominee for election as Director (the «A Director»).
- (2) The B Shareholder shall have the right to designate one nominee for election as Director (the «B Director»).
- (3) The C Shareholder shall have the right to designate two nominees for election as Directors (the «C Directors»).
- (4) When D Shares are issued and subscribed by the D Shareholder, the D Shareholder shall have the right to designate one nominee for election as Director (the «D Director»).
- (5) When E Shares are issued and subscribed by the E Shareholder, the E Shareholder shall have the right to designate one nominee for election as Director (the «E Director»).

**11.3 Directors' Compensation and Expenses.** The Shareholders shall decide upon the compensation of each Director.

The Directors shall be entitled to the reimbursement of reasonable expenses incurred in the course of carrying out their duties and as may be agreed by the Board from time to time.

**Art. 12. Board of Directors' Meetings.** The Board of Directors will meet upon call by the Chairman as often as the Company's interests so require and at least once every three months and each time a Director so requires, subject to the notification requirements set out in the present Article 12.

The meetings will be held at the place stated in the convening notice and in any event, at the Company's registered office or in such other place in Luxembourg. Directors shall receive five days or, in case of urgency, two days advance notice of each meeting of the Board and each committee of the Board (unless such notice is waived by each member of such Board), such notice to be accompanied by a written agenda specifying the business to be transacted at such meeting. Such notice shall be given in person, by facsimile (with delivery electronically confirmed) or by reputable overnight courier.

All papers for meetings of the Board shall be sent to all Directors as early as reasonably practicable prior to the relevant meeting and the Chairman of such meeting shall procure that draft minutes of meetings of the Board shall be sent as soon as practicable after the holding of the relevant meeting to all Directors.

The quorum for any meeting of the Board shall be one A Director, one B Director and two C Directors present when the relevant business is transacted.

If a quorum is not present within sixty minutes of the time when the meeting should have begun or if during the meeting there is no longer a quorum, the meeting shall be adjourned for three Business Days.

The A Shareholder and the B Shareholder may respectively request that the Board of Directors consider in its sole discretion the appointment of a person designated by the A Shareholder and another person designated by the B Shareholder as observer with the right to attend those meetings of the Board of Directors to which they have been invited, and to participate in the discussions, but not to vote upon any resolutions submitted to the Directors.

**Art. 13. Chairman.** The Board of Directors will choose from among its members a Chairman of the Board of Directors. In the absence of the Chairman, the Directors present at the meeting will appoint another Director as Chairman pro tempore.

**Art. 14. Procedure.** Each Director who is absent from a meeting may nominate any other Director to act as his proxyholder and to vote in his place at the meeting.

A meeting of the Board may have the form of a conference between Directors who are not all in one place but of whom each is able (directly or by telephonic communication) to speak to and to be heard by each of the others present or deemed to be present simultaneously. A Director so deemed to be present shall be entitled to vote and be counted in a quorum accordingly. Such a meeting shall be deemed to take place at the registered office of the Company.

**Art. 15. Committee.** The Directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be Directors. In that case the Directors shall determine the powers of such committee(s), appoint and remove its members and determine their term of office.

**Art. 16. Minutes of the Board of Directors.** Minutes of the resolutions adopted by the Board of Directors will be kept.

Directors shall receive as soon as practicable after each meeting of the Board of Directors (or committee of the Board of Directors) a copy of the minutes thereof. The minutes of every Board of Directors' meeting shall state the location and the date of the meeting, the persons attending and the items on the agenda, and shall summarize the deliberations and set forth the resolutions passed by the Directors. The minutes of every Board meeting relating to resolutions adopted by the Board of Directors at such Board of Directors' meeting will be signed by the chairman of the meeting and by one other Director.

The minutes relating to resolutions adopted by circular vote will be signed by the Chairman and by one other Director.

The proxies, the votes and opinions expressed in writing, by cable or by fax will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by any other Director.

#### **Art. 17. Voting**

**17.1** Subject to Article 17.2, 17.3 and 17.4, where the Board does not include a D Director or an E Director, decisions of the Board shall require the affirmative vote of all the Directors, present or represented.

**17.2** In all other circumstances, and provided that the Commitments are less than or equal to Euro 200 million, the decisions of the Board shall require the affirmative vote of three quarters of the Directors.

**17.3** Where the Commitments are more than Euro 200 million, the decisions of the Board shall require the affirmative vote of a majority of Directors.

**17.4** The decisions of the Board with respect to the appointment by the Company of any director of a wholly-owned subsidiary of the Company shall require the affirmative vote of all the Directors, present or represented.

**17.5** In the case of equality of votes at any meeting of the Board, the Chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

**17.6** A resolution in writing of the Board signed, or approved in writing, by such of the Directors to approve the resolution in question shall be as valid and effective as if it had been passed at a meeting of the Board duly convened and held and may consist of several documents in the like form each signed and containing such approval by one or more of the Directors as may be required.

**Art. 18. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors shall have responsibility for the overall administration and management of the Company and its business save in respect of those matters which are specifically reserved for the Shareholders by the Law and the present Articles of Association. In particular the Directors shall have full responsibility for instructing the Investment Adviser on the implementation of investment strategy by considering and approving investment recommendations (including any proposals for the acquisition and disposal of Relevant Investments) made by the Investment Adviser in accordance with the Investment Guidelines.

In order to achieve the Investment Guidelines and in order to meet certain expenses, including the payment of the management fee by the Company to the Investment Adviser, and without the need to serve a Drawdown Notice on the Shareholders the Board of Directors shall have authority to or cause to be done or occur any of the following:

(a) to borrow funds or assume obligations for borrowed funds on behalf of the Company and any of its subsidiaries or any Special Purpose Vehicle, or give security or permit security to exist for any such borrowing;

(b) to directly or indirectly grant security and permit security to exist over any Relevant Investment or undrawn Commitment;

(c) to provide any guarantees, suretyships or guarantees in any other form on behalf of the Company or any Special Purpose Vehicle.

Where security is granted or permitted to exist over undrawn Commitments, the undrawn Commitments will be reduced in proportion to the value of that security.

In the event that the Board of Directors borrows funds or assumes obligations in order to meet certain expenses the borrowing limit specified in the Investment Guidelines shall not apply.

The Board of Directors may also decide on the distribution of interim dividends in conformity with Article 6 of the present Articles of Association and Luxembourg laws.

No distributions in kind shall be made by the Company to the Shareholders.

All distributable profits derived from dividend or capital gain income not expressed in Euros will be converted into Euros at the relevant rates of exchange in a leading market for the relevant currency quoted by a widely recognised, public information service on the relevant day, or, if such quotation is not available the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by the Company with the assistance of the Investment Adviser.

The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Board of Directors.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Directors, except where specific signatory powers have been delegated to an agent or a specific Director by the Directors but only within such delegation.

**Art. 20. Death, Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of the Directors.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Director, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Director may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 21. Liability of the Directors.** No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

To the extent that the Company and any of its subsidiaries or any Special Purpose Vehicle (a «Relevant Entity») is required by law to withhold and to make tax payments («Tax Advances») on behalf of or with respect to any Shareholder (a «Non-Exempt Shareholder») (eg taxes imposed in the jurisdictions in which the Relevant Investments are located, including the French 3% Tax applicable to property investments), the Company may withhold such amounts and make such tax payments as so required. All Tax Advances made on behalf of a Non-Exempt Shareholder shall, at the option of the Directors i) be promptly paid to the Company by the Non-Exempt Shareholder on whose behalf such Tax Advances were made or ii) be repaid by reducing the amount of the current or next succeeding distribution or distributions which would otherwise have been made to such Exempt Shareholder or, if so reducing the proceeds of disposal of the Relevant Investments otherwise payable to such Non-Exempt Shareholder. Whenever the Company selects option ii) of this article such Non-Exempt Shareholder shall be treated subject to the rules set by applicable laws as having received all distributions (whether before or upon disposal of the Relevant Investments) unreduced by the amount of such Tax Advances. Each Non-Exempt Shareholder shall in such circumstance be treated by the Company as having indemnified and held harmless the Company and the other Shareholders from and against any liability (including any liability for taxes, penalties, additions to tax or interest) with respect to income attributable to or distributions or other payments by the Company to such Non-Exempt Shareholder.

**Art. 22. Proceedings.** The Board of Directors shall pursue or defend (as the case may be) legal proceedings on behalf and in the name of the Company, whether the Company shall be a plaintiff or a defendant in such legal proceedings. If instructed by the Shareholders, the Board of Directors must pursue or defend (as the case may be) legal proceedings on behalf and in the name of the Company, whether the Company shall be a plaintiff or a defendant in such legal proceedings.

**Art. 23. Organisational Expenses.** The Company shall be responsible for the following fees and expenses, if reasonably incurred:

a) Operating Expenses: means the fees and expenses of the Administrator and the ongoing expenses associated with the appointment of the Administrator as defined in the administration agreement the Company shall enter into with the Luxembourg service provider; includes the fees and expenses of the Investment Adviser and the ongoing expenses associated with the appointment of the Investment Adviser as defined in the Investment Advisory Agreement; fees, costs, taxes and expenses, direct or indirect, in connection with the acquisition, management, ownership, valuation or disposal of Relevant Investments made or proposed to be made on behalf of the Company including tax advisory, accounting and auditors' fees, stamp duties withholding tax payable in any jurisdiction, whether of a capital, income or other nature, valuation fees, all other properly and reasonably incurred out of pocket expenses relating to the Relevant Investments; and

b) Transactional Expenses: means fees, costs, all taxes due (including any form of stamp duty or withholding tax payable in any jurisdiction) whether of a capital, income or other nature, expenses, direct or indirect, in connection with Relevant Investments made or proposed to be made by the Investment Adviser on behalf of the Company including tax advisory, accounting and auditors' fees and external consultants' fees and the costs to incorporate and organise any Special Purpose Vehicle and to prepare and execute appropriate legal documentation; and reasonable and proper travel expenses of the Investment Adviser, all stamp duties, reasonable commissions, transfer and registration fees and other fiscal liabilities, all fees and expenses incurred with respect to the debt financing of the Relevant Investments and all other



costs and expenses in connection with making, holding, monitoring and realising Relevant Investments all other properly and reasonably incurred out of pocket expenses relating to the Relevant Investments.

#### **Chapter 5.- Shareholders Meetings**

**Art. 24. Composition and Powers.** The Shareholders have the most extensive powers to take resolutions with respect to the Company. Within the competence of the Shareholders are all acts that are not explicitly reserved to the Board of Directors by the Law and by these Articles of Incorporation. No decision or resolution may be taken by the Board of Directors or any authorised person acting on behalf of the Company in connection with the following matters without the prior unanimous approval of the Shareholders, each Share having one vote:

- i) Extension of the Commitment Period;
- ii) Amendment to the Investment Guidelines;
- iii) Investment by the Company in non-EC Countries other than the Czech Republic, Hungary and Poland;
- iv) Amendment to the Articles.

Any ordinary or extraordinary Meeting (a «Shareholders' Meeting») may be attended by all Shareholders.

**Art. 25. Meetings - Notices of Meetings - Information.** At least a majority of all Shareholders' Meetings each year (and in any event one such meeting annually) shall be held in Luxembourg.

Shareholders' Meetings shall be held as often as is required for the conduct of the Company's affairs and in any event at least once each year.

#### **Art. 26. Decision making process within the Shareholders' Meeting**

**26.1 Attendance quorum.** Unless otherwise provided for in the present Articles of Association, Shareholders' Meetings shall be considered valid and actions may be taken to the extent that 51% of the aggregate votes entitled to be cast at such meeting are present.

If a quorum is not present at the opening of any Shareholders' Meeting, then the Shareholders represented may not transact any business other than adjourning such meeting to a date at least 15 days (or such shorter period as all Shareholders may agree) following dispatch to each Shareholder of a written notice of the reconvened meeting setting forth the fact of the adjournment, the date, time and place of the reconvened meeting. If a quorum is still not present at such reconvened meeting, then the Shareholders present shall be deemed to constitute a quorum and, subject to any requirement for a greater vote under the Law, may transact by the affirmative vote of more than 50% of the total Shares outstanding represented thereot, all business with respect to the items set forth in the notice (or accompanying documentation) provided to all Shareholders in connection with the originally scheduled meeting.

Shareholders may attend the Shareholders' Meeting in person or by duly authorized representatives.

**26.2 Voting majority.** Unless explicitly provided otherwise under the Law and the present Articles of Association:

- The resolutions by the Shareholders' Meetings shall be adopted with the favourable vote of the majority of Shareholders holding Shares representing a majority of the votes represented at such meeting;
- Any action an effect of which is to change the jurisdiction of formation of the Company shall be taken upon the unanimous vote of the Shareholders.

**Art. 27. Circular Resolutions.** Where the Company has less than twenty-five Shareholders, resolutions of Shareholders may instead of being passed at a Shareholders' Meeting of Shareholders, alternatively be passed in writing, provided that such resolutions are so passed with the unanimous vote of all the Shareholders who are entitled to vote and that such resolutions bear the signature of each Shareholder of the Company.

**Art. 28. Minutes.** Minutes shall be kept of every Shareholders' Meeting stating the location and the date of the meeting, the persons attending as well as the agenda, and summarizing the deliberations and setting forth the resolutions adopted by the Shareholders.

Minutes of the Shareholders' Meeting shall be signed by the chairman and the secretary of the meeting or by at least two Shareholders.

Copies or extracts to be produced in legal proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman and by one other Director. An attendance list indicating the names of Shareholders and the number of Shares held by them shall be signed by each one of them or by their proxy before entering the Shareholders' Meeting.

#### **Chapter 6.- Inventories and Annual Accounts - Auditor**

#### **Art. 29. Financial Year - Establishment of the Annual Accounts**

**29.1** The first financial year of the Company shall commence on the date of incorporation of the Company and end on December 31, 2002. Each subsequent financial year of the Company shall commence on January 1 and end on 31 December of the relevant year.

**29.2** The Board of Directors shall annually close the books of the Company as of the last day of every financial year and as soon as reasonably possible thereafter, but in no event later than 4 months, the Company shall draw up annual accounts consisting of a balance sheet, a profit and loss account, and explanatory notes, and shall within that period submit these documents to the Shareholders. It shall make the underlying documents available for inspection to the Shareholders at the Company's registered office. The Board of Directors shall within that period also submit an annual report.

**29.3** The Board of Directors shall ensure that the annual accounts, the annual reports and the particulars to be added in accordance with the Law, are available at its registered office as from the date that the Shareholders' Meeting dealing with such documents is called. The Shareholders shall be permitted to inspect at any time these documents and to obtain copies thereof without charge.

**29.4** The Shareholders shall be entitled to examine the separate books and accounts to be kept by the Company and to be supplied with all relevant information, and such other trading and financial information in such form as they may

reasonably require to keep each of them properly informed about the business of the Company and generally to protect their interests.

**29.5** The Shareholders' Meeting shall approve and adopt the annual accounts. This approval and adoption shall constitute a discharge and release from liability for the Board of Directors and for the auditor with respect to all acts that arise from these documents or the result of which is embodied therein, unless a proviso or qualification has explicitly been made, and without prejudice to what has been or will be provided thereon by the Law.

#### **Chapter 7.- Dissolution - Winding-Up**

**Art. 30. Winding-up.** In case of the Liquidation of the Company for any reason or at any time, the winding up shall be carried out by one or several liquidators designated by the Shareholders' Meeting and, if no such designation is made, the Chairman of the Board of Directors will be considered as the liquidator.

The Liquidator shall be vested for this purpose with the most extensive powers conferred by the Law.

The Shareholders' Meeting shall determine the compensation of the liquidator(s).

Distribution shall take place pursuant to Article 6. No distribution in kind shall be made.

#### **Chapter 8.- Various Provisions**

**Art. 31. Notices.** For the purposes of these Articles, all notices, requests and other communications hereunder shall be in writing and shall be deemed given if given in person, by facsimile (with delivery electronically confirmed) or by reputable overnight courier.

##### *Subscription and payment*

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of Shares as follows and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Name of subscriber	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
AXA LEBENSVERSICHERUNG AG . . . . .	55,000.- EUR	2,200 Class A Shares	55,000.- EUR
MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 S.A.S . .	82,500.- EUR	3,300 Class B Shares	82,500.- EUR
THE UBK PEPP LUX, S.à r.l. . . . .	137,500.- EUR	5,500 Class C Shares	137,500.- EUR
Total: . . . . .	275,000.- EUR	11,000	275,000.- EUR

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for by article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses - Evaluation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately five thousand Euro (EUR 5,000.-)

##### *Extraordinary general meeting*

The Shareholders have taken immediately the following resolutions:

I. Resolved to set at four (4) the number of Directors and to elect the following persons Directors of the Company from the list of candidates submitted by the relevant shareholders of the company in accordance with Article 11 of the Articles of Association for a period ending at the annual general meeting of shareholders which will be held in 2003:

1. M. Christophe Mölleken, Managing Director of AXA REAL ESTATE MANAGERS DEUTSCHLAND, GmbH, Ratzenburg 1, 50667 Köln, (Germany), as A Director;

2. Mr Jérôme Hémar, Head of Strategic Assets Allocation, AXA FRANCE ASSURANCES, 1, place des Saisons, 92083 La Défense Cedex, (France), as B Director;

3. UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), as C Director;

4. UBK SECRETARIES LIMITED, a company organised and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 7, Baker Street, GB-London W1U 8EG, (United Kingdom), as C Director

II. The registered office of the Company shall be at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The present deed having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said party appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in the English language, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, une société de droit allemand, ayant son siège social à Gereonstrasse 43-65, 50670 Köln, (Allemagne); représentée par Monsieur Anthony Shayle, en vertu de d'une procuration signée le 7 janvier 2002.

2. MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 S.A.S., une société de droit français, ayant son siège social à 20, place Vendôme, Paris, 75000, (France); représentée par Monsieur Anthony Shayle, en vertu d'une procuration signée le 22 janvier 2002.

3. THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

représentée par Monsieur Anthony Shayle, en vertu d'une procuration signée le 24 janvier 2002.

Ces procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants déclarent leur intention d'organiser et d'établir une société à responsabilité limitée et ont rédigé les Statuts suivants:

### Chapitre 1<sup>er</sup>.- Dénomination - Durée - Objet - Siège social - Définitions

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La Société est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. La dénomination de la Société est ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'exercer l'activité d'identification, négociation, réalisation, administration, gestion, détention et disposition d'Investissements Cibles et d'exercer toutes fonctions et actes en relation avec cette activité.

La Société peut fournir toute assistance financière à des entreprises faisant partie du groupe de la Société telle que, entre autres, l'octroi de prêts, de garanties ou de sûretés de toute nature et forme.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Siège social.** La Société a son siège social dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg et en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Associés.

La Société peut établir des bureaux et des succursales (constituant ou non un établissement stable) au Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 5. Définitions.** Pour les besoins des présents Statuts, les termes suivants ont la signification définie ci-dessous:

«Administrateur A»:	tout administrateur désigné de temps en temps comme candidat pour l'élection aux fonctions d'administrateur par l'Associé A;
«Associé A»:	le détenteur enregistré de temps en temps de Parts Sociales de catégorie A;
«Parts Sociales A»:	les Parts Sociales de catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital de la Société de temps en temps;
«Prestataire de Services Administratifs»:	BILLON & ASSOCIÉS ou toute autre partie appropriée nommée de temps en temps par la Société et la Filiale en consultation avec le Conseil en Investissement pour accomplir certaines fonctions et obligations administratives pour le compte de la Société et de la Filiale;
«Statuts»:	les statuts de la Société tels qu'ils peuvent être modifiés de temps en temps;
«Administrateur B»:	tout Administrateur de temps en temps désigné comme candidat pour l'élection aux fonctions d'administrateur par l'Associé B;
«Associé B»:	le détenteur enregistré de temps en temps de Parts Sociales de catégorie B;
«Parts Sociales B»:	les Parts Sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital de la Société de temps en temps;
«Conseil»:	le conseil d'administration de la Société de temps en temps;
«Jour Ouvré»:	un jour où les banques sont ouvertes pour réaliser des affaires à Londres et au Luxembourg;
«Administrateur C»:	tout Administrateur désigné de temps en temps comme candidat pour l'élection aux fonctions d'administrateur par l'Associé C;
«Parts Sociales C»:	les Parts Sociales C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital de la Société de temps en temps;
«Associé C»:	le détenteur enregistré de temps en temps de Parts Sociales de catégorie C;
«Apport Total»:	eu égard à chacun des Associés, le montant total (exprimé en Euros) apporté à la Société et à une quelconque de ses filiales par un tel Associé;
«Engagement»:	eu égard à chaque Associé, le montant (exprimé en Euros) qu'il a convenu d'investir sous la forme de capital ou de prêt dans la Société et dans une quelconque de ses filiales ou sociétés affiliées;
«Période d'Engagement»:	une période de 30 mois à compter de la Date Initiale, sous réserve d'une prorogation à la discrétion de la Société à la suite d'une demande écrite formelle de la part du Conseil en Investissement;
«Parts Sociales D»:	les Parts Sociales de catégorie D d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital de la Société de temps en temps;

«Administrateur D»:	tout Administrateur de temps en temps désigné comme candidat pour l'élection aux fonctions d'administrateur par l'Associé D;
«Associé D»:	le détenteur enregistré de temps en temps de Part Sociales de catégorie D;
«Administrateur»:	tout administrateur de la Société pour le temps présent et «Administrateurs» devra être interprété de la même façon;
«Date de Versement»:	la date déterminée et spécifiée dans la Demande de Versement par le Conseil en Investissement à laquelle chacun des Associés devra payer une partie (ou la totalité) de son Apport Total;
«Demande de Versement»:	une demande écrite adressée à chacun des Associés par le Prestataire de Services Administratifs. Chaque Demande de Versement doit préciser la Date de Versement et le compte bancaire sur lequel le montant doit être versé;
«Administrateur E»:	tout Administrateur de temps en temps désigné comme candidat pour l'élection aux fonctions d'administrateur par l'Associé E;
«Associé E»:	le détenteur enregistré de temps en temps de Parts Sociales de catégorie E;
«Parts Sociales E»:	les Parts Sociales de catégorie E d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital de la Société de temps en temps;
«Euro» et «EUR»:	la monnaie des Etats-membres de l'Union Européenne qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité établissant la Communauté Economique Européenne tel qu'amendé par le Traité de l'Union Européenne;
«Parts Sociales F»:	les Parts Sociales de catégorie F d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital de la Société de temps en temps;
«Groupe»:	MATIGNON DÉVELOPPEMENT 3 S.A.S. et AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, toute filiale ou leur société tête de groupe AXA, une société anonyme constituée en France, enregistrée sous le numéro R. C. S. Paris 57209391, ou toute autre société, association, personne morale ou structure d'investissement collectif qui est administrée par une filiale ou leur société tête de groupe AXA;
«Date Initiale»:	la date telle qu'elle peut être déterminée par la Société après consultation du Conseil en Investissement;
«Conseil en Investissement»:	AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS LIMITED et AXA INVESTMENT MANAGERS GS LIMITED;
«Contrat de Conseil en Investissement»:	le contrat conclu par la Société et le Conseil en Investissement en application duquel le Conseil en Investissement conseillera la Société et ses filiales;
«Lignes d'Investissement»:	les Lignes d'Investissement telles que précisées dans l'Annexe 2 du Pacte d'Associés;
«Les Dépenses de Fonctionnement»:	telle que définie à l'article 23;
«Personne»:	inclut tout individu ou société de personnes, joint venture, associations, sociétés, trusts ou autres entités;
«Investissements Cibles»:	sous réserve des Lignes d'Investissement des investissements en capital privé y inclus des titres de capital au créance dans des sociétés immobilières, actifs et portefeuilles localisés en Europe, acquis par la Société et l'une quelconque de ses filiales soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un ou plusieurs Véhicules à but spécifique;
«Associés»:	suivant le contexte, l'Associé A, l'Associé B, l'Associé C, l'Associé D, l'Associé E et l'Associé F tous ensemble ou séparément;
«Pacte d'Associés»:	le pacte d'associés que AXA LEBENSVERSICHERUNG AG, MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 S.A.S., THE UBK PEPPLUX, S.à r.l., AXA REAL INVESTMENT MANAGERS LIMITED et la Société se sont engagés à conclure;
«Parts Sociales»:	suivant le contexte, tout ou partie des Parts Sociales A, des Parts Sociales B, des Parts Sociales C, des Parts Sociales D, des Parts Sociales E et des Parts Sociales F qui ont le même rang au prorata et pari passu;
«Véhicules à but spécifique»:	toute société, association, personne morale, ou autres structures d'investissement collectif ou toute autre entité, établie, constituée ou résidente qui est contrôlée directement ou indirectement par la Société ou d'une quelconque de ses filiales par laquelle la Société ou l'une quelconque de ses filiales détient des Investissements Cibles;
«Frais de Transaction»:	telle que définie à l'article 23 (b).

### Chapitre 2<sup>ème</sup>.- Capital et Parts Sociales

#### Art. 6. Capital social

**6.1** La valeur nominale du Capital social est fixée à deux cent soixante quinze mille Euros (EUR 275.000,-), représenté par onze mille (11.000) parts sociales consistant en:

- deux mille deux cents (2.200) Parts Sociales Ordinaires de catégorie A (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par part sociale;
- trois mille trois cents (3.300) Parts Sociales Ordinaires de catégorie B (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par part sociale; et
- cinq mille cinq cents (5.500) Parts Sociales Ordinaires de catégorie C (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par part sociale

Les Parts Sociales Ordinaires de la Société de toute catégorie ou catégories définies ci-dessous peuvent être émises par la Société de temps à autres par une résolution des Associés de la Société en échange d'une contrepartie autorisée par la Loi tel que déterminée de temps à autres par les Associés de la Société (pourvu que cette contrepartie soit au moins égale à vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par part sociale).

Toutes les Parts Sociales votent ensemble, à l'exception des cas prévus par la Loi ou déterminés par les présents Statuts ou le Pacte d'Associés, les détenteurs d'une catégorie de Parts Sociales quelconque ne sont pas autorisés à voter séparément pour quelque sujet que ce soit.

Aucune Part Sociale de quelque catégorie qu'elle soit ne donne un droit de préemption sur des Parts Sociales de la Société, sauf dans le cas expressément prévu par l'Article 8 et sous réserve de l'Article 6.7 (E).

Aucune distribution (telle que décrite dans les Articles 6.2(A), 6.3(A), 6.4 (A), 6.5 (A), 6.6(A) et 6.7 (A)) n'est effectuée pour une catégorie quelconque de Parts Sociales avant que les droits de toutes les catégories de Parts Sociales spécifiés ci-après n'aient été observés.

La détermination des catégories de Parts Sociales Ordinaires de la Société, les droits de vote, de préférence et relatifs, de participation, d'option et autre droits spéciaux, et les conditions, limitations ou restrictions de ces catégories de Parts Sociales Ordinaires de la Société sont les suivantes:

**6.2 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A.** Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A sont identiques à tous points de vue. Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A ont un droit égal dans les dividendes et dans toute distribution d'actifs autre que par voies de dividendes, qui sont globalement attribués à ces Parts Sociales de Catégorie A.

*A. Distributions.* Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, sous réserve des droits pari passu des autres catégories de Parts Sociales, auront le droit de recevoir une quote-part du montant total distribué égale à la quote-part que ces Parts Sociales de Catégorie A représentent dans le capital social émis de la Société à la date à laquelle intervient ladite distribution, si une telle distribution est décidée par l'Assemblée Générale des Associés, à l'époque et selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale des Associés et ce, en conformité avec la loi applicable.

*B. Droits de Vote.* Chaque Part Sociale de Catégorie A confère à son détenteur une voix pour tous les sujets sur lesquels les Associés sont appelés à voter.

*C. Droits lors de la Liquidation.* Dans le cas d'une liquidation volontaire ou involontaire et dans celui d'une dissolution de la Société (une «Liquidation»), après paiement de toutes les dettes de la Société, les Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir de manière globale une quote-part des actifs résiduels de la Société égale à la quote-part que ces Parts Sociales de Catégorie A représentent dans le capital social émis de la Société à la date à laquelle intervient ladite liquidation. Ni la fusion ou la consolidation de la Société avec une ou plusieurs autres entités, ni la fusion ou la consolidation d'une ou plusieurs autres entités avec la Société, ni la vente, le transfert, la location ou l'échange (contre une somme d'argent, des titres ou toute autre contrepartie) de tout ou partie des actifs de la Société ne devront être considérés comme constituant une Liquidation au sens du présent paragraphe C, à moins qu'une telle fusion, consolidation, vente, location ou qu'un tel transfert ou échange ne soit destiné à constituer un plan de liquidation ou dissolution complète de la Société ou soit en relation avec un tel plan.

**6.3 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B.** Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B sont identiques à tous points de vue. Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B ont un droit égal dans les dividendes et toute distribution d'actifs autre que par voies de dividendes qui sont globalement attribués à ces Parts Sociales de Catégorie B.

*A. Distributions.* Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, sous réserve des droits pari passu des autres catégories de parts sociales, auront le droit de recevoir de manière globale une quote-part du montant total distribué égale à la quote-part que ces Parts Sociales de Catégorie B représentent dans le capital social émis de la Société à la date à laquelle intervient ladite distribution, si une telle distribution est décidée par l'Assemblée Générale des Associés, à l'époque et selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale des Associés et ce, en conformité avec la loi applicable.

*B. Droits de Vote.* Chaque Part Sociale de Catégorie B confère à son détenteur une voix pour tous les sujets sur lesquels les Associés sont appelés à voter.

*C. Droits lors de la Liquidation.* Dans le cas d'une liquidation volontaire ou involontaire et dans celui d'une dissolution de la Société (une «Liquidation»), après paiement de toutes les dettes de la Société, les Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir de manière globale une quote-part des actifs résiduels de la Société égale à la quote-part que ces Parts Sociales de Catégorie B représentent dans le capital social émis de la Société à la date à laquelle intervient ladite liquidation. Ni la fusion ou la consolidation de la Société avec une ou plusieurs autres entités, ni la fusion ou la consolidation d'une ou plusieurs autres entités avec la Société, ni la vente, le transfert, la location ou l'échange (contre une somme d'argent, des titres ou toute autre contrepartie) de tout ou parties des actifs de la Société ne devront être considérés comme constituant une Liquidation au sens du présent paragraphe C, à moins qu'une telle fusion, consolidation, vente, location ou qu'un tel transfert ou échange ne soit destiné à constituer un plan de liquidation ou dissolution complète de la Société ou soit en relation avec un tel plan.

**6.4 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C.** Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C sont identiques à tous points de vue. Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C ont un droit égal dans les dividendes et toute distribution d'actifs autre que par voies de dividendes qui sont globalement attribués à ces Parts Sociales de Catégorie C.

*A. Distributions.* Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, sous réserve des droits pari passu des autres Catégories de Parts Sociales, auront le droit de recevoir de manière globale une quote-part du montant total distribué égale à la quote-part que ces Parts Sociales de Catégorie C représentent dans le capital social émis de la Société à la date à laquelle intervient ladite distribution, si une telle distribution est décidée par l'Assemblée Générale des Associés, à l'époque et selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale des Associés et ce, en conformité avec la loi applicable.

**B. Droits de Vote.** Chaque Part Sociale de Catégorie C confère à son détenteur une voix pour tous les sujets sur lesquels les Associés sont appelés à voter.

**C. Droits lors de la Liquidation.** Dans le cas d'une liquidation volontaire ou involontaire et dans celui d'une dissolution de la Société (une «Liquidation»), après paiement de toutes les dettes de la Société, les Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir de manière globale une quote-part des actifs résiduels de la Société égale à la quote-part que ces Parts Sociales de Catégorie C représentent dans le capital social émis de la Société à la date à laquelle intervient ladite liquidation. Ni la fusion ou la consolidation de la Société avec une ou plusieurs autres entités, ni la fusion ou la consolidation d'une ou plusieurs autres entités avec la Société, ni la vente, le transfert, la location ou l'échange (contre une somme d'argent, des titres ou toute autre contrepartie) de tout ou parties des actifs de la Société ne devront être considérés comme constituant une Liquidation au sens du présent paragraphe C, à moins qu'une telle fusion, consolidation, vente, location ou qu'un tel transfert ou échange ne soit destiné à constituer un plan de liquidation ou dissolution complète de la Société ou soit en relation avec un tel plan.

**6.5 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D.** Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D ne sont pas encore émises par la Société à la date à laquelle les présents Statuts sont adoptés, mais lorsqu'elles auront été émises, toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D seront identiques à tous points de vue. Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D auront un droit égal dans les dividendes et toute distribution d'actifs autre que par voies de dividendes qui sont globalement attribués à ces Parts Sociales de Catégorie D.

**A. Distributions.** Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, sous réserve des droits pari passu des autres Catégories de Parts Sociales, auront le droit de recevoir de manière globale une quote-part du montant total distribué égale à la quote-part que ces Parts Sociales de catégorie D représentent dans le capital social émis de la Société à la date à laquelle intervient ladite distribution, si une telle distribution est décidée par l'Assemblée Générale des Associés, à l'époque et selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale des Associés et ce, en conformité avec la loi applicable—

**B. Droits de Vote.** Chaque Part Sociale de Catégorie D confère à son détenteur une voix pour tous les sujets sur lesquels les Associés sont appelés à voter.

**C. Droits lors de la Liquidation.** Dans le cas d'une liquidation volontaire ou involontaire et dans celui d'une dissolution de la Société (une «Liquidation»), après paiement de toutes les dettes de la Société, les Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir de manière globale une quote-part des actifs résiduels de la Société égale à la quote-part que ces Parts Sociales de Catégorie D représentent dans le capital social émis de la Société à la date à laquelle intervient ladite liquidation. Ni la fusion ou la consolidation de la Société avec une ou plusieurs autres entités, ni la fusion ou la consolidation d'une ou plusieurs autres entités avec la Société, ni la vente, le transfert, la location ou l'échange (contre une somme d'argent, des titres ou toute autre contrepartie) de tout ou parties des actifs de la Société ne devront être considérés comme constituant une Liquidation au sens du présent paragraphe C, à moins qu'une telle fusion, consolidation, vente, location ou qu'un tel transfert ou échange ne soit destiné à constituer un plan de liquidation ou dissolution complète de la Société ou soit en relation avec un tel plan.

**6.6 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E.** Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E ne sont pas encore émises par la Société à la date à laquelle les présents Statuts sont adoptés, mais lorsqu'elles auront été émises, toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E seront identiques à tous points de vue. Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E auront un droit égal dans les dividendes et toute distribution d'actifs autre que par voies de dividendes qui sont globalement attribués à ces Parts Sociales de Catégorie E.

**A. Distributions.** Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, sous réserve des droits pari passu des autres Catégories de Parts Sociales, auront le droit de recevoir de manière globale une quote-part du montant total distribué égale à la quote-part que ces Parts Sociales de Catégorie E représentent dans le capital social émis à la date à laquelle intervient ladite distribution, si une telle distribution est décidée par l'Assemblée Générale des Associés, à l'époque et selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale des Associés et ce, en conformité avec la loi applicable.

**B. Droits de Vote.** Chaque Part Sociale de Catégorie E confère à son détenteur une voix pour tous les sujets sur lesquels les Associés sont appelés à voter.

**C. Droits lors de la Liquidation.** Dans le cas d'une liquidation volontaire ou involontaire et dans celui d'une dissolution de la Société (une «Liquidation»), après paiement de toutes les dettes de la Société, les Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir de manière globale une quote-part des actifs résiduels de la Société égale à la quote-part que ces Parts Sociales de Catégorie E représentent dans le capital social émis de la Société à la date à laquelle intervient ladite liquidation. Ni la fusion ou la consolidation de la Société avec une ou plusieurs autres entités, ni la fusion ou la consolidation d'une ou plusieurs autres entités avec la Société, ni la vente, le transfert, la location ou l'échange (contre une somme d'argent, des titres ou toute autre contrepartie) de tout ou parties des actifs de la Société ne devront être considérés comme constituant une Liquidation au sens du présent paragraphe C, à moins qu'une telle fusion, consolidation, vente, location ou qu'un tel transfert ou échange ne soit destiné à constituer un plan de liquidation ou dissolution complète de la Société ou soit en relation avec un tel plan.

**6.7 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F.** Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F ne sont pas encore émises par la Société à la date à laquelle les présents Statuts sont adoptés, mais lorsqu'elles auront été émises, toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F seront identiques à tous points de vue. Les Parts Sociales de Catégorie F ne pourront être créées que par voie de conversion de Parts Sociales d'une autre catégorie par le cessionnaire de celles-ci aux conditions approuvées par la Société. Le taux de conversion à cet effet est d'une Part Sociale Ordinaire de Catégorie F pour une Part Sociale d'une autre catégorie et toute Part Sociale d'une autre catégorie ainsi transférée et convertie sera automatiquement annulée dès sa conversion. Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F auront un droit égal dans les dividendes et toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes qui sont globalement attribués à ces Parts Sociales de Catégorie F.

A. *Distributions*. Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, sous réserve des droits pari passu des autres catégories de Parts Sociales, auront le droit de recevoir de manière globale une quote-part du montant total distribué égale à la quote-part que ces Parts Sociales de Catégorie F représentent dans le capital social émis de la Société à la date à laquelle intervient ladite distribution, si une telle distribution est décidée par l'Assemblée Générale des Associés, à l'époque et selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale des Associés et ce, en conformité avec la loi applicable.

B. *Droits de Vote*. Chaque Part Sociale de Catégorie F confère à son détenteur une voix pour tous les sujets sur lesquels les Associés sont appelés à voter.

C. *Droits lors de la Liquidation*. Dans le cas d'une liquidation volontaire ou involontaire et dans celui d'une dissolution de la Société (une «Liquidation»), après paiement de toutes les dettes de la Société, les Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir de manière globale d'une quote-part des actifs résiduels de la Société égale à la quote-part que ces Parts Sociales de Catégorie F représentent dans le capital social émis de la Société à la date à laquelle intervient ladite liquidation. Ni la fusion ou la consolidation de la Société avec une ou plusieurs autres entités, ni la fusion ou la consolidation d'une ou plusieurs autres entités avec la Société, ni la vente, le transfert, la location ou l'échange (contre une somme d'argent, des titres ou toute autre contrepartie) de tout ou parties des actifs de la Société ne devront être considérés comme constituant une Liquidation au sens du présent paragraphe C, à moins qu'une telle fusion, consolidation, vente, location ou qu'un tel transfert ou échange ne soit destiné à constituer un plan de liquidation ou dissolution complète de la Société ou soit en relation avec un tel plan.

D. *Droit de Cession*. Les dispositions de l'Article 8.1 à 8.6 ne sont pas applicables aux Parts Sociales de Catégorie F.

E. *Droit de Prémption*. Les Parts Sociales de Catégorie F n'ont aucun droit de prémption eu égard à toute cession de Parts Sociales.

**6.8** Des catégories supplémentaires de Parts Sociales Ordinaires peuvent être créées de temps en temps par la Société auquel cas les Statuts devront être modifiés en conséquence.

**6.9** Sous réserve de la loi applicable, les Associés peuvent décider d'allouer des fonds provenant des profits disponibles pour distribution à un Compte de Rachat de Parts Sociales lequel compte devra uniquement être utilisé pour le paiement de Parts Sociales rachetées par la Société.

**6.10** Chacun des Associés peut demander la conversion en tout ou partie des ses Parts Sociales correspondant à une certaine Catégorie en Parts Sociales d'une autre catégorie sur la base d'une formule déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration, pourvu qu'une résolution des Associés soit adoptée afin de réaliser une telle conversion conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

**6.11 Compte de Prime d'Émission**. En plus du capital social, il peut être établi un compte de prime d'émission dans lequel devra être transféré chaque prime d'émission payée par Part Sociale en plus de sa valeur nominale.

Le montant du compte de la prime d'émission peut être utilisé pour fournir le paiement de toute Part Sociale que la Société peut racheter de ses Associés, pour compenser toute perte net réalisée, pour faire des distributions aux Associés ou d'allouer des fonds à la réserve légale.

## **Art. 7. Parts Sociales et Registre des Parts Sociales**

**7.1 Parts Sociales**. Les Parts Sociales sont nominatives. La Société peut émettre des certificats qui ne font que certifier l'inscription des Parts Sociales, mais l'absence d'émission de tels certificats n'affectera en rien les droits des détenteurs des Parts Sociales.

Chaque Part est indivisible à l'égard de la Société, des tiers et de tout Associé. Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. Tant que cette disposition ne sera pas respectée, les droits relatifs à ces Parts Sociales seront suspendus.

**7.2 Registre des Associés**. Un registre des Associés (le «Registre des Associés»), accessible par tous les Associés, est tenu au siège social.

Le Registre des Associés contiendra:

- le nom et le domicile ou siège social de chaque Associé;
- la date d'admission de chaque Associé;
- le nombre de Parts Sociales de chaque catégorie détenu par chaque Associé ainsi que le montant libéré par chaque Associé sur ses Parts Sociales;
- l'inscription de tous les transferts de Parts Sociales, y compris la date à laquelle ils sont intervenus; et
- l'inscription de toutes les distributions pour ces Parts Sociales, y compris la date à laquelle elles sont intervenues.

Chaque inscription dans le Registre des Associés sera effectuée par le Conseil d'administration ou la personne désignée par le Conseil d'administration (i) après réception de la part de l'Associé ou des Associés concernés des informations jugées suffisantes par le Conseil d'administration pour prouver l'entrée en question et (ii) dans le cas d'un transfert, en conformité avec les dispositions de l'Article 8.

## **Art. 8. Transfert de Parts Sociales**

**8.1** Aucune Part Sociale ni intérêt dans les Parts Sociales ne pourra être vendu ou cédé, pas plus qu'il ne pourra en être disposé aussi longtemps que pas moins de 75% des Apports Totaux n'auront été investis ou promis d'être investis dans les Investissements Cibles ou, dans le cas où elle surviendrait plutôt, avant la fin de la Période d'Engagement, sauf dans les cas mentionnés et aux conditions décrites par les dispositions suivantes, à l'exception d'une vente, cession ou disposition:

- a) au profit d'une société, personne morale, association ou structure d'investissement collectif qui fait partie du même groupe et seulement la totalité ou une partie des Parts Sociales de l'Associé cédant, ou
- b) qui résulte d'un changement de propriété ou de contrôle d'un Associé (autre qu'un Associé C) et seulement la totalité ou une partie des Parts Sociales de l'Associé cédant (autre qu'un Associé C); ou
- c) qui résulte d'un changement dans les exigences réglementaires relatives à un Associé et seulement la totalité ou une partie des Parts Sociales de l'Associé cédant; ou

d) réalisée avec le consentement de tous les autres Associés.

**8.2** Tout associé (le «Cédant éventuel») qui souhaite transférer la totalité de ses Parts Sociales ou de ses intérêts dans les Parts Sociales (les «Parts Sociales Offertes») devra notifier par écrit aux autres Associés son intention de transférer ou de vendre les Parts Sociales Offertes (une «Notification de Transfert») et devra remettre une copie d'une telle notification écrite au Conseil en Investissement. La Notification de Transfert sera irrévocable et devra préciser le nombre de Parts Sociales et le prix auquel le Cédant éventuel se propose de les transférer ainsi que tous les autres termes et conditions de la transaction envisagée.

**8.3** A la réception de la Notification de Transfert, à l'exception de tout transfert tombant dans les limites de l'article 8.1 (a), tout Associé intéressé aura le droit d'acheter tout (ou une partie) des Parts Sociales Offertes étant entendu qu'aucun droit de préemption ne sera applicable si l'Associé intéressé n'achète pas la totalité des Parts Sociales du Cédant éventuel. Chaque Associé intéressé devra notifier son acceptation de la Notification de Transfert au Cédant éventuel dans les 30 jours à compter de la réception de la Notification de Transfert (la «Période d'Acceptation»), laquelle acceptation précisera le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite acheter. Si plusieurs Associés désirent acheter des Parts Sociales Offertes et à moins que les Associés qui souhaitent acheter les Parts Sociales n'en décident autrement, les Parts Sociales devront être achetées au prorata de l'Engagement et de la participation dans la Société de l'Associé acheteur.

**8.4** Si un Associé ne répond pas endéans la Période d'Acceptation, cet Associé sera réputé avoir renoncé à son droit de préemption. Le Cédant éventuel sera alors libre d'offrir les Parts Sociales Offertes à un tiers acheteur à un prix qui ne pourra pas être inférieur à celui qui était proposé aux Associés.

**8.5** Tout transfert ou vente par le Cédant éventuel à un tiers acheteur à la suite d'une renonciation au droit de préemption par les autres Associés sera soumis à l'accord de tous les Associés.

**8.6** Le tiers acheteur devra fournir aux Administrateurs une confirmation écrite que l'achat des Parts Sociales Offertes par le tiers acheteur n'affectera pas le maintien du statut et de la structure légale, fiscale ou réglementaire de la Société et des Associés existants (à l'exclusion du Cédant éventuel) au regard des exigences légales, fiscales et réglementaires de la juridiction dans laquelle la Société et chacun des Associés (à l'exclusion du Cédant éventuel) sont situés et il devra également adhérer au Pacte d'Associés.

**8.7** Chaque transfert ou vente par le Cédant éventuel d'une Part Sociale ou d'un intérêt dans une Part Sociale en conformité avec les dispositions de cet article seront soumis à l'accord écrit préalable des Associés représentant au moins 75% du capital social. Si les Associés n'approuvent pas le transfert ou la vente par le Cédant éventuel des Parts Sociales Offertes en conformité avec les dispositions de cet article, les Associés devront proposer un autre cessionnaire approuvé par les Associés représentant au moins 75% du capital social. Le Cédant éventuel devra alors proposer les Parts Sociales Offertes au cessionnaire proposé par les Associés à un prix qui ne peut pas être inférieur au prix proposé aux autres cessionnaires.

**8.8** Aucun transfert de Parts Sociales ou d'intérêts dans une Part Sociale en violation de cet Article ne sera valable.

**8.9** Le transfert d'une Part Sociale ou d'un intérêt dans une Part Sociale devra être documenté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

**8.10** Le transfert d'une Part Sociale ou d'un intérêt dans une Part Sociale n'est opposable à la Société ainsi qu'au tiers qu'après avoir été notifié à la Société ou accepté par la Société en conformité avec l'article 1690 du Code Civil.

**8.11** Tous les frais et dépenses en relation avec le transfert ou un transfert proposé d'une Part Sociale ou d'un intérêt dans une Part Sociale sera supporté par le Cédant éventuel et l'acheteur et les autres Associés et la Société devront être indemnisés en conséquence.

**8.12** Aucune disposition des articles 8.1 à 8.6 et 8.11 ne s'applique au transfert de Parts Sociales aux termes desquelles la conversion en Parts Sociales Ordinaires de Classe F est requise en conformité avec l'article 6.7.

**Art. 9. Sûreté - Garanties sur les Parts Sociales.** Aucun Associé ne pourra, sans le consentement préalable des autres Associés, créer ou autoriser la persistance de sûretés, gage, garanties sur les Parts Sociales qu'il détient, ni consentir un droit d'option ou tous autres droits sur celles-ci et devra faire en sorte que toute personne en faveur de laquelle une telle sûreté, un tel gage ou une telle garantie a été créé ou autorisé à subsister ou en faveur de laquelle un droit d'option ou tout autre droit a été consenti, soit soumise et liée par les mêmes limitations et dispositions, mutatis mutandis, telles qu'elles figurent dans le Pacte d'Associés.

### Chapitre 3<sup>ème</sup>.- Associés

**Art. 10. Responsabilité des Associés.** Les Associés ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur souscription et cette responsabilité n'est pas solidaire.

### Chapitre 4<sup>ème</sup>.- Administration et Surveillance

#### Art. 11. Conseil d'Administration

**11.1 Composition.** La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»), dont les membres sont Associés ou non-Associés.

Le nombre minimal d'Administrateurs en fonction à tout moment doit être le suivant:

- 1) Dans toutes circonstances, de quatre (4) au moins;
- 2) Si un Administrateur D est nommé au moins cinq (5);
- 3) Si un Administrateur E est nommé au moins six (6).

**11.2 Procédure de Nomination.** Les Administrateurs seront nommés de la façon suivante:

(1) L'Associé A aura le droit de désigner un (1) candidat à l'élection aux fonctions d'Administrateur («l'Administrateur A»).

(2) L'Associé B aura le droit de désigner un candidat à l'élection aux fonctions d'Administrateur («l'Administrateur B»).



(3) L'Associé «C» aura le droit de désigner deux (2) candidats à l'élection aux fonctions de l'Administrateur («l'Administrateur C»).

(4) Si des Parts Sociales de Classe D sont émises et souscrites par un Associé D, l'Associé D aura le droit de désigner un candidat à l'élection aux fonctions de l'Administrateur («l'Administrateur D»).

(5) Si des Parts Sociales de Classe E sont émises et souscrites par un Associé E, l'Associé E aura le droit de désigner un candidat à l'élection aux fonctions d'Administrateur («l'Administrateur E»).

**11.3 Rémunération et Frais des Administrateurs.** Les Associés déterminent la rémunération de chaque Administrateur.

Les Administrateurs sont remboursés des frais et dépenses raisonnables encourus au cours de l'accomplissement de leurs fonctions et comme il en est décidé de temps en temps par le Conseil.

**Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'un Administrateur en fait la demande, sous réserve du respect des conditions de notification prévue par le présent Article 12.

Les réunions se tiennent au lieu précisé dans la convocation et dans tous les cas, au siège social de la Société ou à un autre endroit au Luxembourg. Les Administrateurs recevront une convocation cinq jours à l'avance, ou deux jours à l'avance en cas d'urgence, pour toutes les réunions ou comités du Conseil (à moins que chacun des membres du Conseil ne renonce à cette convocation), la convocation est accompagnée de l'ordre du jour de l'assemblée qui doit préciser les opérations qui seront soumises aux débats lors de l'assemblée. Cette convocation devra être remise en mains propres, par facsimilé (avec une confirmation électronique) ou par courrier spécial.

Tous documents pour les réunions du Conseil doivent être envoyés à tous les Administrateurs dès que cela apparaît raisonnablement possible d'un point de vue pratique avant la réunion concernée et le Président de cette réunion doit faire en sorte que des projets de procès-verbaux du Conseil soient envoyés après la tenue de la réunion concernée à tous les Administrateurs.

Le quorum pour chaque réunion du Conseil est d'un Administrateur A, d'un Administrateur B et de deux Administrateurs C qui doivent être présents quand les opérations concernées sont débattues.

Si un quorum n'est pas atteint endéans soixante minutes après l'heure à laquelle une réunion aurait dû commencer ou si pendant l'assemblée le quorum n'est plus atteint, l'assemblée doit être ajournée pour trois Jours Ouvrés.

L'Associé A et l'Associé B peuvent respectivement demander que le Conseil d'administration considère de manière discrétionnaire la nomination d'une personne désignée par l'Associé A et d'une autre personne désignée par l'Associé B comme observateur ayant le droit de participer aux réunions du Conseil d'Administration auxquelles ils ont été invités et de participer aux discussions mais dépourvues du droit de voter sur les résolutions soumises aux Administrateurs.

**Art. 13. Président.** Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président du Conseil d'administration. En cas d'absence du Président, les Administrateurs présents à l'assemblée nommeront un autre Administrateur comme Président pro tempore.

**Art. 14. Procédure.** Tout Administrateur qui est absent à une réunion peut désigner un autre Administrateur comme son mandataire afin de voter à sa place à la réunion.

Une réunion du conseil peut prendre la forme d'une conférence entre les Administrateurs qui ne sont pas tous localisés au même endroit mais dont chacun est capable simultanément d'entendre les autres Administrateurs présents ou réputés présents ainsi que de leur parler (directement ou par communication téléphonique). Un Administrateur ainsi réputé présent sera en droit de voter et d'être pris en compte aux fins de déterminer le quorum. Une telle réunion sera réputée avoir lieu au siège social de la Société.

**Art. 15. Comité.** Les Administrateurs peuvent décider de former un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être Administrateurs. Dans ce cas, les Administrateurs peuvent déterminer les pouvoirs d'un/de tel(s) comité(s), nommer et remplacer ses/leurs membres et déterminer la durée de leur mandat.

**Art. 16. Procès-verbaux du Conseil d'administration.** Les procès-verbaux des résolutions approuvées par le Conseil d'administration seront conservés.

Les Administrateurs doivent recevoir aussitôt que possible d'un point de vue pratique après chaque réunion du Conseil d'administration (ou comité du Conseil d'administration) une copie des procès-verbaux y relatifs. Les procès-verbaux de chaque Conseil d'administration doivent indiquer le lieu et la date de l'assemblée, les personnes présentes et les points de l'ordre du jour, et doivent résumer les délibérations et exposer les résolutions adoptées par les Administrateurs. Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil relatifs aux résolutions adoptés par le Conseil d'administration à de telles réunions du Conseil d'administration sont signés par le Président de l'assemblée et par un autre Administrateur.

Les procès-verbaux relatifs aux résolutions adoptés par vote circulaire seront signés par le Président et par un autre Administrateur.

Les procurations, les votes et les opinions exprimés par écrit, par câble ou par fax resteront y annexés.

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui doivent être produits en justice et devront être signés par le Président et un autre Administrateur.

#### **Art. 17. Droit de Vote**

**17.1** Sous réserve de l'Article 17.2, 17.3 et 17.4, lorsque le Conseil ne comprend pas d'Administrateur D ou d'Administrateur E, les décisions du Conseil sont adoptées par un vote positif de tous les Administrateurs présents ou représentés.

**17.2** Dans toutes les autres circonstances, et lorsque les Engagements sont inférieurs ou égaux à deux cents millions d'Euros (EUR 200.000.000,-), les décisions du Conseil sont adoptées par un vote positif des trois-quarts des Administrateurs.

**17.3** Lorsque les engagements sont supérieurs à deux cents millions d'Euros (EUR 200.000.000,-), les décisions du Conseil sont adoptées par un vote affirmatif de la majorité des Administrateurs.

**17.4** Les décisions du Conseil relatives à la nomination par la Société de tout administrateur d'une filiale entièrement détenue par la Société seront adoptées par le vote affirmatif de tous les Administrateurs présents ou représentés.

**17.5** Dans le cas d'égalité de voix à toute réunion du Conseil, le président n'aura pas de voix prépondérante ni ne pourra demander un second vote.

**17.6** Une résolution écrite du Conseil signée ou approuvée par écrit par les Administrateurs devant approuver cette résolution sera valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en plusieurs documents de la même forme, chacun signé et contenant l'accord d'un ou plusieurs Administrateurs tel que cela est requis.

**Art. 18. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est responsable de l'administration et de la gestion générale de la Société et de ses affaires à l'exception des matières spécifiquement réservées par la loi et les présents Statuts aux Associés. En particulier, les Administrateurs ont le pouvoir de donner des instructions au Conseil en Investissement en ce qui concerne la mise en place de la stratégie d'investissement, par l'étude et l'approbation des recommandations d'investissement (y inclus toute proposition pour l'acquisition ou la disposition d'Investissements Cibles) faite par le Conseil en Investissements en conformité avec les Lignes d'Investissement.

Afin d'atteindre les Lignes d'Investissement ainsi que certains frais, y inclus le paiement de frais de gestion par la Société au Conseil en Investissements, et sans qu'il ne soit nécessaire de notifier aux Associés une Demande de Versement, le Conseil d'Administration a le pouvoir de faire ou d'entreprendre les actions nécessaires pour que soient faites les opérations suivantes:

a) emprunter des fonds ou contracter des obligations pour des fonds empruntés pour le compte de la Société et l'une quelconque de ses filiales ou tout Véhicule à but spécifique, ou de consentir des sûretés ou autoriser que des sûretés existent pour l'un quelconque de ses emprunts;

b) consentir directement ou indirectement des sûretés ou de permettre que des sûretés existent sur tout Investissement Cible ou sur tout Engagement non libéré;

c) fournir toute garantie, sûreté ou garantie dans une autre forme pour le compte de la Société ou d'un Véhicule à but spécifique.

Lorsqu'une sûreté a été consentie ou autorisée à exister sur des Engagements non libérés, les Engagements non libérés seront réduits en proportion de la valeur de cette sûreté.

Dans le cas où le Conseil d'Administration emprunte des fonds ou contracte des obligations afin de couvrir certaines dépenses, la limite d'emprunt spécifiée dans les Lignes d'Investissement ne s'applique pas.

Le Conseil d'Administration peut également décider de la distribution de dividendes intérimaires conformément à l'Article 6 des présents Statuts et les lois luxembourgeoises.

Aucune distribution en nature ne pourrait être faite par la Société à ses Associés.

Tous profits distribuables provenant de dividendes ou de gains en capital qui ne seraient pas exprimés en Euro seront convertis en Euro au taux de change applicable sur les marchés pour la monnaie concernée quoté par un service d'information publique communément reconnu au jour concerné ou, si une telle cotation n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé avec prudence et bonne foi par la Société avec l'assistance du Conseil en Investissement.

Le Conseil d'Administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 19. Représentation de la Société.** La Société est engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'administration, à l'exception des cas où des pouvoirs de signature spécifiques ont été délégués à un agent ou un Administrateur spécifique par les Administrateurs, dans les limites de ces pouvoirs.

**Art. 20. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des Administrateurs.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un Administrateur, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Administrateur ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 21. Responsabilité des Administrateurs.** Aucun Administrateur n'engage sa responsabilité personnelle en raison de ses fonctions pour des engagements pris pour le compte de la Société. Il est seulement responsable de l'accomplissement de ses fonctions.

Dans la mesure où la Société est l'une quelconque de ses filiales ou l'un quelconque des Véhicules à But Spécifique (une «Entité Concernée») est obligé par la loi de retenir et de faire des paiements fiscaux («Avances Fiscales») au nom et eu égard à un Associé quelconque (un «Associé Non Exempté») (par exemple des taxes imposées par les juridictions dans lesquelles les Investissements Cibles sont situés, y inclus la taxe française de 3% applicable aux investissements immobiliers), la Société peut retenir de tel montants et faire les paiements fiscaux requis.

Toutes les Avances Fiscales faites pour le compte d'un Associé Non Exempté devront au choix des Administrateurs (i) être rapidement payées à la Société par l'Associé Non Exempté au nom duquel de telles Avances Fiscales ont été faites ou (ii) être remboursées par réduction du montant de la présente ou prochaine distribution ou des prochaines distributions qui auraient été autrement faite(s) à cet Associé Exempté ou par réduction du produit de la disposition des Investissements Cibles qui aurait été autrement dû à un tel Associé Exempté. Dans le cas où la Société choisi l'option (ii) de cet Article, un tel Associé Non Exempté devra être traité, sous réserve des règles établis par les lois applicables,

comme ayant reçu toutes les distributions (soit avant ou lors de la disposition des Investissements Cibles) non réduites par le montant de ses Avances Fiscales. Chacun des Associés Non Exemptés devra dans une telle circonstance être traité par la Société comme ayant indemnisé la Société ou les autres Associés contre toute responsabilité (y inclus toute responsabilité pour taxes, pénalités, suppléments de taxes ou intérêts) eu égard au revenu attribuable à l'Associé Non Exempté ou distributions ou autres paiements par la Société à cette Associé Non Exempté.

**Art. 22. Procédure Judiciaire.** Le Conseil d'Administration pourra agir comme défendeur ou demandeur (selon le cas) dans les procédures judiciaires au nom et pour le compte de la Société, que la Société soit défendeur ou demandeur dans cette procédure. Si les Associés en ont donné l'instruction le Conseil d'Administration devra agir comme défendeur ou demandeur (selon le cas) dans les procédures judiciaires au nom et pour le compte de la Société, que la Société soit défendeur ou demandeur dans cette procédure.

**Art. 23. Dépenses de fonctionnement.** La Société sera responsable pour les frais et dépenses suivants s'ils sont raisonnablement encourus:

a) Frais de Fonctionnement: signifie les frais et dépenses du Prestataire de Services Administratifs et les dépenses liées à la nomination du Prestataire de Services Administratifs tel que défini dans le Contrat de Prestation de Services Administratifs que la Société doit conclure avec le Prestataire de Services luxembourgeois, y inclus les frais et dépenses du Conseil en Investissement et les dépenses liées à la nomination du Conseil en Investissement tel que définies dans le Contrat de Conseil en Investissement. Les frais, coûts, taxes et dépenses, directes ou indirectes en relation avec l'acquisition, la propriété, l'évaluation, la disposition d'Investissements Cibles faits ou proposés pour le compte de la Société y inclus les frais des conseillers fiscaux, des comptables et des réviseurs, les droits d'enregistrement et les taxes payables dans toutes juridictions soit sur le capital, le revenu ou d'une autre nature, les frais d'évaluation et tous autres frais raisonnablement encourus liés aux Investissements Cibles; et

b) Les Dépenses de Transaction: signifie les frais, coûts et toutes taxes dus (y inclus toute forme de droit d'enregistrement ou de taxe payable dans toutes juridictions) soit sur le capital, le revenu ou d'autre nature, les dépenses directes ou indirectes en relation avec les Investissements Cibles faites ou proposées par le Conseil en Investissement pour le compte de la Société y inclus les frais des conseillers fiscaux, des comptables et des réviseurs et des consultants extérieurs ainsi que les frais pour constituer et organiser tout Véhicule à but spécifique et pour préparer et signer toute la documentation juridique appropriée, ainsi que les frais de voyage raisonnables du Conseil en Investissement, tous les droits d'enregistrement, les commissions raisonnables, les frais de transfert et d'enregistrement et autres frais fiscaux, tous les frais et dépenses encourus en relation avec le financement par emprunt des Investissements Cibles et tous les autres coûts et dépenses en relation avec le fait de faire, détenir, gérer, réaliser des Investissements Cibles et toutes autres dépenses raisonnablement encourues en relation avec les Investissement Cibles.

### Chapitre 5<sup>ème</sup>.- Assemblées Générales

**Art. 24. Composition et pouvoir.** Les Associés ont les pouvoirs les plus étendus pour prendre les résolutions en ce qui concerne la Société. Sont de la compétence des Associés tous les actes qui ne sont pas explicitement réservés au Conseil d'Administration par la loi et les présents Statuts. Aucune décision ou résolution ne peut être prise par le Conseil d'Administration ou toute personne autorisée agissant au nom de la Société en relation avec les matières suivantes sans l'accord unanime préalable des Associés, une Part Sociale donnant le droit à un vote:

- i) la prorogation de la Période d'Engagement;
- ii) la modification des Lignes d'Investissement;
- iii) l'investissement par la Société dans des pays non-membres de la Communauté Européenne autre que la République Tchèque, la Hongrie et la Pologne;
- iv) la modification des Statuts;

Tous les Associés peuvent assister à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire (une «Assemblée Générale»).

**Art. 25. Réunions - Convocation - Information.** Chaque année, la majorité au moins des Assemblées Générales (et dans tous les cas une de ces Assemblées Générales par an) devra être tenue à Luxembourg.

Une Assemblée Générale sera tenue aussi souvent que l'exige la conduite des affaires sociales, et dans tous les cas, au moins une fois par an.

#### Art. 26. Prise de Décision par l'Assemblée Générale

**26.1 Quorum de présence.** Sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts, les Assemblées Générales sont valablement tenues et les décisions sont valablement prises si 51% du total des voix ayant le droit d'être exprimées lors de cette Assemblée Générale sont présentes.

Si un tel quorum n'est pas atteint à l'ouverture d'une Assemblée Générale, les Associés représentés ne peuvent prendre aucune décision autre que celle d'ajourner l'assemblée Générale et de la reporter à une date ultérieure au moins 15 jours après l'envoi à chacun des Associés d'une convocation écrite à l'Assemblée Générale reconvoquée précisant les raisons de l'ajournement, la date, l'heure et le lieu de l'Assemblée Générale reconvoquée. Si le quorum de présence n'est pas non plus atteint lors de cette Assemblée Générale reconvoquée, alors les Associés présents seront réputés constituer le quorum et, sous réserve d'une condition de majorité plus importante imposée par la Loi, pourront prendre des résolutions, par un vote affirmatif de plus de 50% du total de Parts Sociales émises représentées à l'Assemblée Générale, sur tous les points prévus dans la convocation (ou dans la documentation qui l'accompagne) envoyées à tous les Associés en vue de la première Assemblée Générale.

Les Associés peuvent assister aux Assemblées Générales en personne ou par mandataire dûment autorisé.

**26.2 Majorité de vote.** A moins que la Loi ou les présents Statuts n'en dispose autrement:

- Les résolutions prises lors des Assemblées Générales doivent être adoptées avec un vote de la majorité des Associés détenant des Parts Sociales qui représentent la majorité des votes représentés à une telle assemblée;
- Toute résolution visant à changer la nationalité de la Société est prise, à l'unanimité des Associés.

**Art. 27. Résolutions prises à une occasion autre qu'une Assemblée Générale tenue physiquement.** Lorsque la Société a moins de vingt-cinq associés, les résolutions des Associés peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptée lors d'une assemblée générale, pourvu que ces résolutions soient prises à l'unanimité des Associés qui ont le droit de voter et que ces résolutions comportent la signature de chacun des Associés de la Société.

**Art. 28. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux de chaque Assemblée Générale précisant le lieu et la date de l'Assemblée, les personnes participantes ainsi que l'ordre du jour, résumant les délibérations et indiquant les résolutions adoptées par les Associés sont conservés.

Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont signés par le président et le secrétaire de l'Assemblée ou par au moins deux Associés.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par Président et par un autre Administrateur. Une liste de présence indiquant le nom des Associés et le nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant l'Assemblée Générale.

### Chapitre 6<sup>ème</sup>.- Inventaires et Comptes Annuels - Réviseur

#### Art. 29. Année sociale - Établissement des Comptes Annuels

**29.1.** La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et finit le trente et un décembre 2002. Toutes les années financières subséquentes commenceront le 1<sup>er</sup> janvier et finiront le 31 décembre de chaque année.

**29.2.** Le Conseil d'Administration clôture annuellement les comptes de la Société à partir du dernier jour de chaque année sociale et aussi rapidement que possible, mais en aucun cas après un délai de quatre mois, la Société établit des comptes annuels consistant en un bilan, un compte de profits et pertes ainsi qu'une note explicative, et les soumettent aux Associés pendant cette période. La Société doit tenir les documents nécessaires à la dispositions des Associés au siège social. Le Conseil d'Administration soumettra également pendant cette période un rapport annuel.

**29.3.** Le Conseil d'Administration fait en sorte que les comptes annuels, les rapports annuels et tous les documents prévus par la Loi soient disponibles au siège social à compter de la date à laquelle l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur ces documents a été convoquée. Les Associés sont en droit de consulter ces documents à n'importe quel moment et d'en obtenir gratuitement des copies.

**29.4.** Nonobstant les dispositions précédentes, chaque Associé a le droit, sur demande raisonnable au Conseil d'Administration, d'examiner les livres, documents et correspondances de la Société.

**29.5.** L'Assemblée Générale approuve et adopte les comptes annuels. Une telle approbation et adoption constituent un quitus et une décharge de responsabilité pour le Conseil d'Administration et les commissaires pour tout acte relatif à ces documents ou dont le résultat est contenu dans ces documents, à moins qu'une réserve n'est été expressément faite, et sans préjudice de ce que la Loi a prévu ou prévoira.

### Chapitre 7<sup>ème</sup>.- Dissolution - Liquidation

**Art. 30. Liquidation.** En cas de liquidation de la Société à n'importe quel moment et pour quelques raisons que ce soit, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale et, si une telle nomination n'est pas faite, le Président du Conseil d'Administration sera réputé liquidateur.

Le liquidateur sera investi à cette fin des pouvoirs les plus étendus conférés par la Loi.

L'Assemblée Générale détermine les émoluments du/des liquidateur(s).

Les distributions seront effectuées conformément à l'article 6. Aucune distribution en nature ne sera réalisée.

### Chapitre 8<sup>ème</sup>.- Dispositions Diverses

**Art. 31. Notification.** Pour les besoins des présents Statuts, toute notification, demande et autre communication devront être faites par écrit et seront réputées effectuées si elles ont été données en mains propres, par fax (ou confirmation électronique) ou par courrier express.

#### *Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés par les comparants, ceux-ci ont souscrit le nombre de Parts Sociales suivant et entièrement libéré en espèces les montants suivants:

Nom du Souscripteur	Montant de la souscription	Nombre de parts sociales	Montant Libéré
AXA LEBENSVERSICHERUNG AG . . . . .	55.000,- EUR	2.200 Parts sociales de catégorie A	55.000,- EUR
MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 S.A.S. . . . .	82.500,- EUR	3.300 Parts sociales de catégorie B	82.500,- EUR
THE UBK PEPP LUX, S.à r.l. . . . .	137.500,- EUR	5.500 Parts sociales de catégorie C	137.500,- EUR
Total: . . . . .	275.000,- EUR	11.000	275.000,- EUR

La preuve d'une telle libération a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été remplies.

*Frais*

Le montant des frais et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué environ cinq mille Euros (EUR 5.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les Associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées aux fonctions d'Administrateur de la Société sur une liste de candidats soumise par les Associés de la Société concernés en conformité avec l'Article 11 des Statuts pour une période venant à l'expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003:

1. M. Christophe Mölleken, Administrateur, AXA REAL ESTATE MANAGERS DEUTSCHLAND, G.m.b.H., Rattenburg 1, 50667 Köln, (Allemagne) comme Administrateur A;

2. M. Jérôme Hémard, Responsable de l'Allocation d'Actifs, AXA FRANCE ASSURANCE S.A., 1, place des Saisons, 92083 La Défense Cedex, (France), comme Administrateur B;

3. UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) comme Administrateur C;

4. UBK SECRETARIES LIMITED une société établie et régie par la loi anglaise, ayant son siège social à 7, Baker Street, GB-London W1U 8EG (Royaume-Uni) comme Administrateur C;

II. Le siège social est fixé au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: A. Shayle, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 133S, fol. 69, case 5. – Reçu 2.750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

R. Neuman.

(11748/226/1299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**CONNEXION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bech-Kleinmacher.

R. C. Luxembourg B 45.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 23, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(11839/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**FIRST TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 67.755.600,-.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 75.648.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 21 décembre 2001 que toutes les parts sociales émises sont désormais réparties comme suit:

FIRST TECHNOLOGY OVERSEAS LIMITED, avec siège social à 2, Columbus Drive, Summit Avenue, Southwood, Farnborough, Hampshire GU14ONZ. ....	2.710.224
--	-----------

Total: deux millions sept cent dix mille deux cent vingt-quatre parts sociales .....	2.710.224
--	-----------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2002.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 23, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11840/501/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**CLASSIC FILM PRODUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Dudelange, 200/202, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 37.187.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 janvier 2002*

M. Muraglia a démissionné de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 décembre 2001.  
Décharge de son mandat lui sera donnée par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

A Dudelange, le 16 janvier 2002.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11836/239/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**CLASSIC FILM PRODUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Dudelange, 200/202, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 37.187.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 janvier 2002*

M. Olivier Granier est nommé aux fonctions d'administrateur, chargé des affaires financières de la société, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Cette nomination sera entérinée par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration de la société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gilles Thellier, Administrateur-délégué,
- Monsieur le Dr Mathias Kierzek, Administrateur,
- Monsieur Andreas Kirnberger, Administrateur,
- Monsieur Olivier Granier, Administrateur.

Monsieur Gilles Thellier dispose seul des pouvoirs de signature unique en qualité d'Administrateur-délégué de la société.

A Dudelange, le 16 janvier 2002.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11837/239/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**SYLVACOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 10.070.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(11799/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**SYLVACOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 10.070.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(11800/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**SYLVACOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 10.070.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(11801/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**SYLVACOR S.A., Société Anonyme Holding en liquidation.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 10.070.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des obligataires tenue en date du 28 décembre 2001 que la totalité de l'emprunt obligataire au nominal de LUF 234.353.000,- émis en date du 21 décembre 1998 est remboursée anticipativement.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11802/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**SYLVACOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 10.070.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 décembre 2001 que les mandats d'administrateur de M. Karl U. Sanne, Gérard Muller et Mme M.-Rose Dock et le mandat de commissaire aux comptes de M. Marco Ries ont été ratifiés jusqu'au 28 décembre 2001.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11803/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**CHELSFIELD TrizecHahn, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 75.216.

—  
*Extrait de l'assemblée générale des associés tenue à Luxembourg en date du 31 janvier 2002*

Les associés acceptent la démission de la société QUENON INVESTMENTS LIMITED en tant que gérante de la Société et lui accordent pleine décharge pour l'exercice de son mandat. Les associés nomment Monsieur Peter Armstrong, demeurant au 400, Park Avenue, 14th Floor, New York, NY 10022, U.S.A., en tant que nouveau gérant de la Société, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Monsieur Peter Armstrong, gérant, demeurant au 400, Park Avenue, 14th Floor, New York, NY 10022, U.S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2002.

CHELSFIELD TrizecHahn, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 25, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11854/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**BLOCKER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 67.656.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

BLOCKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(11841/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**YELLOW FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 69.225.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

YELLOW FINANCE S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(11844/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**BLUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 69.010.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

BLUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(11845/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**PROTECTED TINTED GLASS LIMITED**

Siège social: Ashford - Kent (Royaume-Uni), Ashford House - County Square.  
PROTECTED TINTED GLASS LTD (Succursale Luxembourg)  
Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont

enregistrée au Registrar of Companies for England and Wales à Cardiff

sous le numéro 3502741

au capital social de £ 1.000

représentée par Monsieur François Carcelle, Director, nommé en date du 2 février 1998,

déclare constituer une succursale à Luxembourg sous la dénomination de:

PROTECTED TINTED GLASS LTD (Succursale Luxembourg),

avec adresse à: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont,

avec un capital de dotation de 1.500,- ,

en vue d'y exercer les activités suivantes:

«fourniture et pose de films solaires et de sécurité pour véhicules et bâtiments.»

Monsieur François Carcelle sera le représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale, avec pouvoir de signature exclusive pour engager la succursale dans tous les actes vis-à-vis des tiers et pour la représenter en justice.

Fait et signé à Luxembourg, le 27 décembre 2001.

F. Carcelle.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 59, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11857/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---



**FOTOINVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 56.262.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, en février 2002, vol. 564, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en février 2002.

Signature.

(11855/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**SHARE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 40.729.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, en février 2002, vol. 564, fol. 25, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en février 2002.

Signature.

(11856/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**EMKO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Bergem.  
H. R. Luxemburg B 45.073.

**AUSZUG**

Es geht aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 12. Dezember 2001 hervor, dass:

1. Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von luxemburgischen Franken in Euro umzuwandeln zum Kurs von EUR 1,- für LUF 40,3399, so dass das Gesellschaftskapital von LUF 800.000,- umgewandelt wird in EUR 19.831,48.

Die Umwandlung gilt ab dem 1. Januar 2001.

2. Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um EUR 168,52 zu erhöhen durch Überführung aus dem Gewinnvortrag um es von seinem jetzigen Stand von EUR 19.831,48 auf EUR 20.000,- zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien.

3. Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien abzuändern. Der neue Nominalwert einer Aktie wird auf EUR 25,- abgeändert.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11858/549/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**EXIMP ROGER GREDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 58.698.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire/extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2001 que:

1. l'assemblée a décidé de convertir la devise du capital social de LUF en EUR au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 2.100.000,- soit établi à EUR 52.057,64. La conversion s'applique avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

2. l'assemblée a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de EUR 442,36 pour le porter de son montant actuel de EUR 52.057,64 à EUR 52.500,-, sans émission de parts nouvelles.

3. l'assemblée a décidé d'adapter la valeur nominale des parts émises, qui est désormais fixée à EUR 25,-.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11862/549/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**IEF GENERALUNTERNEHMUNGEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.  
H. R. Luxemburg B 62.299.

—  
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. Oktober 2001 hervor, dass:

1. Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von luxemburgischen Franken in Euro umzuwandeln zum Kurs von EUR 1,- für LUF 40,3399, so dass das Gesellschaftskapital von LUF 5.500.000,- umgewandelt wird in EUR 136.341,44.

Die Umwandlung gilt ab dem 1. Januar 2001.

2. Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um EUR 1.158,56 zu erhöhen durch Überführung des Gewinnvortrags, um es von seinem jetzigen Stand von EUR 136.341,44 auf EUR 137.500,- zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien.

3. Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien abzuändern. Der neuen Nominalwert einer Aktie wird auf EUR 250,- abgeändert.

Für gleichlautenden Auszug  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11859/549/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**ALPHATRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 60.257.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 août 2001, que:

1. l'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- soit établi à EUR 30.986,69. La conversion s'applique avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

2. l'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11860/549/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**OR FINANCEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.602.

—  
*Written Resolution of the Sole Member January 25, 2002*

The Undersigned, in his capacity as sole shareholder of OR FINANCEMENT, S.à r.l., hereby resolve to the following resolutions:

1. It was resolved to acknowledge and accept the resignation of Klaus Krumnau as sole manager of the company with immediate effect.

2. It was resolved to give discharge to the resigning manager.

3. It was resolved to appoint as a new manager SAGES GESTION S.A., represented by its managing director Mr José Olivera, residing in Luxembourg, with immediate effect.

4. It was resolved to transfer the registered office of the company to 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and keep the postal address in 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, January 25, 2002.  
RASCASSE CORPORATION LTD  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11866/729/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**SYSTEM SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 54.202.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 21 septembre 2001, que:

1. l'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 1.500.000,- soit établi à EUR 37.184,03. La conversion s'applique avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2001.

2. l'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de 815,97 EUR, pour le porter de son montant actuel de EUR 37.184,03 à EUR 38.000,-, sans émission d'actions nouvelles.

3. l'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises.

4. l'assemblée décide de nommer la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, société civile aux fonctions de réviseur d'entreprises pour une durée d'un an. Son mandat prendra fin le 30 avril 2002.

5. les mandats des administrateurs suivants sont reconduits jusqu'à la clôture de l'exercice 2006:

Monsieur Luc Dehaene, administrateur de sociétés, demeurant en Belgique,

Monsieur Robert Roux, employé privé, demeurant en Belgique,

Monsieur Filip Sans, employé privé, demeurant en Belgique.

Pour extrait sincère et conforme

L. Dehaene / R. Roux / F. Sans

*Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11861/549/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**CANON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 21, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 16.539.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 novembre 2001 que:

1. l'assemblée a décidé de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 50.250.000,- soit établi à EUR 1.245.665. La conversion s'applique avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

2. l'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de résultats reportés d'un montant de 4.335,- EUR pour le porter de son montant actuel de EUR 1.245.665,- à EUR 1.250.000,-, sans émission d'actions nouvelles.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11863/549/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**KBL FOUNDER VENTURES S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.404.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale des actionnaires  
tenue au siège social le 28 novembre 2001*

- En conformité avec l'article 27, paragraphe 3 des statuts de la société, l'Assemblée Générale a décidé, à l'unanimité, de distribuer un dividende de DEM 6.700.000,- à son associé-commandité.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Certifié sincère et conforme

Pour KBL FOUNDER VENTURES S.C.A.

KBL FOUNDER S.A.

*Commandité-Gérant*

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11873/022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**EUROPEAN MIDDLE EAST INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 13.545.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEMO, BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

Signatures

(11864/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**NOVA BRANDS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 75.935.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en février 2002.

BEMO, BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

Signatures

(11865/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**CHATEAU FINANCEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital: EUR 12,500.-**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.575.

*Written Resolution of the Sole Member, January 25, 2002*

The Undersigned, in his capacity as sole shareholder of OR FINANCEMENT, S.à r.l., hereby resolve to the following resolutions:

1. It was resolved to acknowledge and accept the resignation of Klaus Krumnau as sole manager of the company with immediate effect.
2. It was resolved to give discharge to the resigning manager.
3. It was resolved to appoint as a new manager SAGES GESTION S.A., represented by its managing director Mr José Olivera, residing in Luxembourg, with immediate effect.
4. It was resolved to transfer the registered office of the company to 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and keep the postal address in 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, January 25, 2002.

RASCASSE CORPORATION LTD

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11867/729/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**FONDS GENERAL STRATEGIQUE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.629.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2001*

- Monsieur Serge d'Orazio est nommé comme Administrateur supplémentaire jusqu'à l'assemblée annuelle de 2002.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour FONDS GENERAL STRATEGIQUE

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11880/022/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**BALAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 60.437.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2002, vol. 564, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(11868/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**BEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 28.632.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(11869/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**FIRST CLASS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, Boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.556.

Le bilan au 31 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(11870/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**LION OBLILUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.530.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 564, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(11871/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**CREDITANSTALT CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN TRUST, SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.731.

*Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way effective on 4th December 2001*

It is resolved:

- to co-opt Mr Nikolaus Hetfleisch as Administrator of the Company in replacement of Mr Ernst Krehan, resigning;
- that Mr Nikolaus Hetfleisch will terminate Mr Ernst Krehan's mandate;
- to propose to the forthcoming General Meeting of Shareholders to ratify the co-option of Mr Nikolaus Hetfleisch as a Director.

Certified true extract

*On behalf of CREDITANSTALT CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN TRUST*

KREDIETRUST LUXEMBOURG

*Domiciliary Agent*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11876/022/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**BAY ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 66.948.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2002, vol. 563, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

Signature.

(11872/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**CDT ADVISOR S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 57.712.

*Auszug der Zirkularbeschlüsse des Verwaltungsrates mit Wirkung vom 6. November 2001*

Es wird beschlossen:

- Herrn Nikolaus Hetfleisch als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Ernst Krehan zu kooptieren.
- Der nächsten Generalversammlung vorzuschlagen, die Kooptation von Herrn Nikolaus Hetfleisch als Verwaltungsratsmitglied zu ratifizieren.

*Für CDT ADVISOR S.A.*

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11874/022/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**CEED ADVISER LUXEMBOURG.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 55.765.

*Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 16. Januar 2002 in Luxemburg*

- Eine gesetzliche Rücklage von LUF 10.081,- als Übertrag auf das neue Geschäftsjahr wird zurückgestellt und LUF 194.539,- werden für das nächste Jahr übertragen.
- Entlastung für das am 30. September 2001 endende Geschäftsjahr wird dem Verwaltungsrat und dem Abschlussprüfer erteilt.
- Die Herren Johann Kernbauer und André Schmit werden für das neue Geschäftsjahr als Verwaltungsratsmitglieder wiedergewählt.
- Der Abschlussprüfer, PricewaterhouseCoopers, Luxemburg wird für ein weiteres Jahr wiedergewählt.
- Die Kooptation von Herrn Nikolaus Hetfleisch als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Dr. Ernst Krehan wird ratifiziert.

*Für beglaubigten Auszug*

*Für CEED ADVISER LUXEMBOURG*

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11875/022/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**MAISON LEON WEIERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1858 Luxembourg, 22, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 9.565.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2002.

Signature.

(11895/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.  
H. R. Luxemburg B 54.123.

*Auszug des Zirkularbeschlusses des Verwaltungsrates mit Wirkung vom 6. November 2001*

Es wird beschlossen:

- Herrn Johann Kernbauer als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Ernst Krehan zu kooptieren.
- Der nächsten Generalversammlung vorzuschlagen, die Kooptation von Herrn Johann Kernbauer als Verwaltungsratsmitglied zu ratifizieren.

*Für CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND ADVISOR S.A.*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG

*Domizilstelle*  
Unterschriften

Enregistré à Luxemburg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11877/022/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 5 février 2002.

---

**DIAMOND BANK FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxemburg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxemburg B 66.556.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 12 novembre 2001*

- Messieurs Paul C. Goris, Pierre de Bosscher, Bruno Nelemans, Stephane Vinogradoff, Stefan Duchateau et Erwin Schoeters sont réélus comme Administrateurs et DELOITTE & TOUCHE, Luxemburg est réélue comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Certifié conforme  
*Pour DIAMOND BANK FUND*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG

*Signatures*

Enregistré à Luxemburg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11878/022/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 5 février 2002.

---

**DARDENELLES LIMITED**

Siège social: Sheffield (UK).  
Succursale: L-1637 Luxemburg, 43, rue Goethe.

Société de droit anglais: DARDENELLES LIMITED.

Constituée: 18 mai 2001.

N° d'incorporation: 4225432.

Au capital de mille livres sterling, réparti en mille actions d'une livre chacune.

Avec siège social: Caxton House, Peterstreet 330 à S84LU Sheffield (UK).

Objet social: Général.

Dénomination du bureau de liaison: DARDENELLES.

Dotation de capital de LUF 100.000,-.

Est nommé directeur:

GECOFI S.A., avec siège à L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

Siège social du bureau de liaison:

43, rue Goethe à L-1637 Luxemburg,

BP 1235, L-1012 Luxemburg.

Activité à Luxemburg limitée à:

- programmation informatique,
- consulting en marketing.

*Le rapporteur*  
Signature

Enregistré à Luxemburg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 8, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11884/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 5 février 2002.

---

**DINVEST TWO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 72.546.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 31st October 2001*

It was resolved:

- to re-elect Messrs David St-George, Daniel de Picciotto, André Schmit and Daniel Van Hove as Directors for a new term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2002.
- the co-option of Mr David St-George as Director in replacement of Mr William Gowen is ratified.
- Mrs Reiko Isaac and Mr Laurent Riess are elected as additional directors.

Certified true extract

For *DINVEST TWO*

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11879/022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
H. R. Luxemburg B 61.843.

*Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 5. Dezember 2001 in Luxemburg*

- die Kooptation vom 30. Juli 2001 von Herrn André Schmit als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Rafik Fischer, wird ratifiziert.
- die Mandate der Herren Verwaltungsratsmitglieder Christiane Dinzl, Lorenzo die Tommaso, Meinhard Schuster, Axel Schuster und André Schmit werden für ein Jahr erneuert.

Für gleichlautende Abschrift

Für *HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV*

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Domizilstelle

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11881/022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**IBI FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 65.741.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 19th December 2001*

It is resolved:

\* to allocate the net results as follows:

- Profit for the period: . . . . .	1.232.127,- CHF
- Profit brought forward: . . . . .	39.217,- CHF
- Dividend: . . . . .	1.270.000,- CHF
- To be carried forward: . . . . .	1.344,- CHF

\* to re-elect Messrs Francesco Cuzzocrea, Roland Hess and André Schmit as Directors for the ensuing year;

\* to re-elect ERNST & YOUNG, Luxembourg, as Statutory Auditor for the ensuing year.

Certified true extract

For *IBI FUND ADVISORY S.A.*

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11882/022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.



**JEFFERIES UMBRELLA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.758.

*Extract of the resolutions taken by the Annual General Meeting of Shareholders held on 8th January 2001*

It is resolved:

- to re-elect as Directors until the Annual General Meeting of 2002: Messrs Urs Mettler, Hans-Ulrich Singer, John Lawrence Conroy, Stefan Hiestand, Andrian Hope and Rafik Fischer.
- to re-elect as Authorised Independent Auditor until the Annual General Meeting of 2002: ARTHUR ANDERSEN & CO., Luxembourg.

Certified true extract  
For JEFFERIES UMBRELLA FUND  
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11883/022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**CHARLIZE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, volume 133S, folio 34, case 3, que la société anonyme CHARLIZE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans au siège de TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2002.

E. Schlessler.

(11894/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**PROMECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 85, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 36.449.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2002.

Signature.

(11896/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**NOVASOL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 84.811.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal sous seing privé en date du 17 décembre 2001, enregistré à Luxembourg le 24 janvier 2002, volume 563, folio 83, case 8, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, a été nommé en tant que nouvel administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière de la Société NOVASOL INVESTMENTS S.A., pour la même durée que les membres du conseil en exercice.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

(11913/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**MECANO SERVICES ED. GEORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg - Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 29.746.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2002.

Signature.

(11897/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**MECANO SERVICES ED. GEORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg - Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 29.746.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2002.

Signature.

(11898/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**ALCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 25, Henneschtgaass.  
R. C. Luxembourg B 77.295.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2002.

Signature.

(11899/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**SINGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 155.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2002.

Signature.

(11900/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**FRIEDERICH HYDROPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schiffflange, 16, rue d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 23.600.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2002.

Signature.

(11901/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**FRIEDERICH PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schiffflange, 16, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 49.765.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2002.

Signature.

(11902/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

---

**LYRAE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LYRAE HOLDING, S.à r.l.).**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 79.321.

In the year two thousand one, on the twenty-first of December.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

VAPIRO S.A. (before VAPIRO HOLDING S.A.), with registered office in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, here represented by its managing director, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguévaux (France) and Mrs Valérie Ingelbrecht, private employee, residing in Habay-la-Vieille (Belgium), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

1) the actual partner of LYRAE HOLDING, S.à r.l., a limited liability corporation, incorporated the denomination ALTANI HOLDING S.A. by deed of the undersigned notary, on November 20, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 484 of June 27, 2001. The company has been transformed into a company with limited liability by a deed of the undersigned notary on December 1, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 541 of July 17, 2001, and the articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on December 21, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 720 of September 4, 2001;

2) it has taken the following resolutions:

*First resolution*

The partner decides to amend the name of the company into LYRAE, S.à r.l. and decides subsequent to amend the article 4 of the Articles of Association as follows:

«**Art. 4.** The company will assume the name LYRAE, S.à r.l., a company with limited liability.»

*Second resolution*

The partner decides to amend the object of the company from a 1929 Holding to a Soparfi and decide to amend article 2 of the Articles of Association which will read as follows:

«**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.»

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty thousand Luxembourg francs (30.000,- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

VAPIRO S.A. (anciennement dénommée VAPIRO HOLDING S.A.), avec siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

ici représentée par son administrateur-délégué, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguévaux (France) et Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à Habay-la-Vieille (Belgique), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) qu'elle est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée LYRAE HOLDING, S.à r.l., constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination ALTANI HOLDING S.A. suivant acte du notaire instrumentant, en date du 20 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 484 du 27 juin 2001, transformée en société à

responsabilité limitée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 541 du 17 juillet 2001, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 720 du 4 septembre 2001;

2) qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de modifier la dénomination de la société en LYRAE, S.à r.l. et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de LYRAE, S.à r.l.»

*Deuxième résolution*

L'associé décide de changer l'objet social de la société de Holding 1929 en Soparfi de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Martz, V. Ingelbrecht, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 133S, fol. 24, case 3. - Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11764/220/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**LYRAE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11765/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**CASSIOPEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CASSIOPEA HOLDING, S.à r.l.).**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.993.

In the year two thousand one, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

LUDO S.A. (before LUDO HOLDING S.A.), with registered office in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

here represented by its managing director, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguévaux (France) and Mrs Valérie Ingelbrecht, private employee, residing in Habay-la-Vieille (Belgium), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

1) the actual partner of CASSIOPEA HOLDING, S.à r.l., a limited liability corporation, incorporated the denomination SCHERON HOLDING S.A. by deed of the undersigned notary, on August 24, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 180 of March 8, 2001. The company has been transformed into a company with limited liability by a deed of the undersigned notary on December 1, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 542 of July 18, 2001, and the articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on December 21, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 718 of September 4, 2001;

2) it has taken the following resolutions:

*First resolution*

The partner decides to amend the name of the company into CASSIOPEA, S.à r.l. and decides subsequent to amend the article 4 of the Articles of Association as follows:

«**Art. 4.** The company will assume the name CASSIOPEA, S.à r.l., a company with limited liability.»

*Second resolution*

The partner decides to amend the object of the company from a 1929 Holding to a Soparfi and decide to amend article 2 of the Articles of Association which will read as follows:

«**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.»

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty thousand Luxembourg francs (30,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

LUDO S.A. (anciennement dénommée LUDO HOLDING S.A.), avec siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

ici représentée par son administrateur-délégué, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguévaux (France) et Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à Habay-la-Vieille (Belgique), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) qu'elle est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée CASSIOPEA HOLDING, S.à r.l., constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte du notaire instrumentant, en date du 24 août 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 180 du 8 mars 2001, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 542 du 18 juillet 2001, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 718 du 4 septembre 2001;

2) qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de modifier la dénomination de la société en CASSIOPEA, S.à r.l. et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de CASSIOPEA, S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'associé décide de changer l'objet social de la société de Holding 1929 en Soparfi de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Martz, V. Ingelbrecht, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 133S, fol. 24, case 4. - Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11766/220/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**CASSIOPEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 77.993.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11767/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**MANIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MANIOR HOLDING, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 81.652.

In the year two thousand one, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. PA BE S.A. (before named PA BE HOLDING S.A.), having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by its managing director, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguévaux (France) and Mrs Valérie Ingelbrecht, private employee, residing in Habay-la-Vieille (Belgium), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

2. LUDO S.A. (before named LUDO HOLDING S.A.), having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by its managing director, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented as thereabove mentioned.

3. VAPIRO S.A. (before named VAPIRO HOLDING S.A.), having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by its managing director, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented as thereabove mentioned.

4. MIRAR S.A. (before named MIRAR HOLDING S.A.), having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by its managing director, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented as thereabove mentioned.

The appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

1) - that, pursuant to four share transfer agreements dated December 12, 2001, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, they are the actual partners of MANIOR HOLDING, S.à r.l., a limited liability corporation, incorporated by a deed of the undersigned notary, on March 26, 2001, published in the Mémorial, Recueil C page 47.782 of 2001.

The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on March 29, 2001, published in the Mémorial, Recueil C page 49.950 of 2001;

2) they have taken the following resolutions:

*First resolution*

The partners decide to amend the name of the company into MANIOR, S.à r.l. and decide subsequent to amend the article 4 of the Articles of Association as follows:

«**Art. 4.** The company will have the name of MANIOR, S.à r.l.».

*Second resolution*

The partners decide to amend the object of the company from a 1929 Holding to a Soparfi and decide to amend article 2 of the Articles of Association which will read as follows:

«**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.»

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty thousand Luxembourg francs (30,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. PA BE S.A. (anciennement dénommée PA BE HOLDING S.A.), ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

ici représentée par son administrateur-délégué, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguévaux (France) et Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à Habay-la-Vieille (Belgique), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoir A et B.

2. LUDO S.A. (anciennement dénommée LUDO HOLDING S.A.), ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

ici représentée par son administrateur-délégué, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée comme dit ci-avant.

3. VAPIRO S.A. (anciennement dénommée VAPIRO HOLDING S.A.), ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

ici représentée par son administrateur-délégué, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée comme dit ci-avant.

4. MIRAR S.A. (anciennement dénommée PA BE HOLDING S.A.), ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

ici représentée par son administrateur-délégué, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée comme dit ci-avant.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) - Que suite à quatre cessions de parts datées du 2001, dûment acceptées par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée MANIOR HOLDING, S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 26 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C page 47.782 de 2001, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C page 49.950 de 2001;

2) qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en MANIOR, S.à r.l. et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société aura la dénomination de MANIOR, S.à r.l.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de changer l'objet social de la société de Holding 1929 en Soparfi de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Martz, V. Ingelbrecht, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 133S, fol. 24, case 7. - Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11772/220/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

**MANIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2002.

G. Lecuit.

(11773/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.